
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingtième séance – Mercredi 9 octobre 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Michel Amadruz*, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *MM. Jean-François Caruso*, *Claude Jeanneret*, *Stefan Kristensen*, *Jacques Pagan*, *M^{mes} Martine Sumi*, *Julide Turgut Bandelier*, *Salika Wenger*, *M. Alexandre Wisard* et *M^{me} Delphine Wuest*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 27 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion du 8 octobre 2013 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail» (M-1094)¹.*Suite de la préconsultation*

M^{me} Michèle Roulet (LR). Tout d'abord, j'aimerais rappeler que ces emplois de solidarité dépendent d'une loi cantonale. La Ville de Genève a certes le droit de se désengager de cette politique, mais tout le reste est de la compétence du Canton. J'aimerais aussi rappeler que cette politique a été mise en place pour aider les personnes en fin de droit de chômage et que, derrière les emplois de solidarité, il y a une conception qui veut que l'insertion par le travail et la remise en activité sont, humainement parlant, une meilleure solution que celle consistant à placer les gens à l'aide sociale. En la matière, il n'y aura jamais de solution parfaite et les emplois de solidarité peuvent effectivement avoir des effets indésirables. Ainsi, placer des personnes fragilisées dans des emplois précaires, peut-être moins bien payés, peut être stigmatisant. Le fait de se retrouver dans une équipe, avec des collègues, et de ne pas avoir les mêmes conditions salariales peut démoraliser certaines personnes. Néanmoins, il ne faut pas peindre le diable sur la muraille. En effet, nous avons aussi rencontré des personnes, en commission, qui parlaient de ces emplois de solidarité comme d'un tremplin qui leur avait permis de retrouver une dignité dans leur vie.

Donc, le Parti libéral-radical considère qu'on peut repenser ces postes d'emplois de solidarité, qu'on peut effectivement, comme demandé dans la pre-

¹ Développée, 2080.

Motion: emplois de solidarité

mière invite de la motion, «faire un inventaire exhaustif des tâches municipales assurées, à travers des associations, par des personnes en emplois de solidarité». On pourrait aussi repenser ces emplois de solidarité en excluant qu'ils soient un premier emploi pour des jeunes sortant d'une formation. Par ailleurs, il a aussi été spécifié, lors des auditions, que beaucoup de personnes en emplois de solidarité souhaitent pouvoir bénéficier d'une formation continue. C'est là certainement une chose qui peut facilement être mise en place.

S'agissant «d'internaliser à terme toutes les personnes qui travaillent en emplois de solidarité», comme le demande la quatrième invite de la motion, le magistrat, M. Barazzone, a rappelé qu'il y avait des règles et qu'on ne pouvait pas tout simplement internaliser ces personnes. En effet, si on crée de nouveaux postes, on est obligé de les ouvrir à toutes les personnes qui pourraient y postuler. Enfin, je pense qu'on pourrait aussi favoriser les emplois fixes dans les entreprises, en accordant à celles-ci des avantages fiscaux pour tout emploi créé.

La position du Parti libéral-radical est donc de ne pas balayer d'un coup les emplois de solidarité. On sait que bien des associations ne pourraient pas survivre sans les emplois de solidarité. Or, qu'entend-on de la part d'Ensemble à gauche, le parti du «il n'y a qu'à»? Qu'il n'y a qu'à augmenter les subventions!

Pour terminer, je rappelle encore une fois que les emplois de solidarité dépendent d'une loi cantonale et que le Conseil municipal ne peut la modifier, ce n'est pas de sa compétence. Alors, réfléchissons à la manière d'améliorer ces emplois de solidarité, mais n'oublions pas que ces emplois sont appréciés par une catégorie de la population qui, sans cela, ne trouverait pas d'emploi et qui considère que c'est quand même une chance d'avoir une place de travail. Certaines personnes préfèrent en effet occuper ces emplois de solidarité que de se retrouver à l'Hospice général!

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs, lors de notre dernière session, notre groupe Ensemble à gauche, le Parti socialiste et les Verts, nous avons déposé une motion urgente M-1093 concernant spécifiquement la Ville de Genève. Il s'agissait de se pencher sur le cas des travailleuses et travailleurs de Partage, qui sont au nombre de trois à la voirie, trois personnes qui travaillent 42 heures par semaine, dans des conditions difficiles, quasiment à mains nues, et qui se déplacent à vélo. Ils font le même travail que leurs collègues du Service Voirie-Ville propre, qui, eux, ont tout le matériel nécessaire et qui sont heureusement payés de manière décente. L'utilité publique de ce genre d'emplois est démontrée, puisque ces personnes de Partage font le même travail que leurs collègues, lèvent les déchets, effacent les tags et sont responsables de plus de 55 poubelles de tri... Tout le monde est d'accord pour dire que ce sont vraiment

des tâches d'utilité publique, puisque même le magistrat Barazzone, au nom du Conseil administratif, nous a dit que ces postes seraient ouverts. Si ces postes sont ouverts, c'est donc qu'ils sont utiles à la collectivité.

Mais, et c'est là où on tombe dans l'aberration, ces personnes nous rendent bien service tant qu'elles sont payées 2800 francs par mois net. En revanche, si on doit les augmenter de plus de 1500 francs par mois, alors tout d'un coup on se demande si elles sont vraiment qualifiées pour faire ce travail. On se dit qu'il serait peut-être bien d'ouvrir ces postes à d'autres personnes plus qualifiées. A titre personnel, j'ai du mal à comprendre, tout comme mon groupe Ensemble à gauche. Nous trouvons totalement absurde de renier ainsi le but premier des emplois de solidarité, qui est de réinsérer les personnes dans le monde du travail et donc de leur fournir un emploi stable.

En l'occurrence, à partir du moment où on pourrait leur offrir un tel emploi, on décide qu'elles peuvent bien postuler, mais que cet emploi sera peut-être pour un autre ou une autre. C'est totalement scandaleux. La Ville de Genève est responsables de ces personnes, de toutes les personnes en emplois de solidarité qu'elle utilise – je dis bien «utilise» – dans les différents services municipaux, tels que les musées ou les bibliothèques, même si elle n'engage pas en direct ces personnes-là, mais qu'elle le fait à travers les associations que le fonds chômage finance.

Pour répondre à M^{me} Roulet, représentante du Parti libéral-radical, je dirai que, non, ces personnes-là ne sont pas forcément heureuses d'avoir un emploi de solidarité. M^{me} Roulet dit que c'est utile, que cela leur évite d'aller à l'Hospice général. Alors, permettez-moi de rappeler que 12% de ces personnes sont quand même obligées de faire appel à l'Hospice général. En effet, comment pourraient-elles vivre avec 2800 francs net par mois? Pour payer l'assurance-maladie obligatoire, le loyer et les autres dépenses de base, elles sont obligées de faire appel à l'assistance. C'est dire que, de ce point de vue là, ces emplois sont totalement inutiles. De plus, 35% des personnes gagnent moins que lorsqu'elles dépendaient de l'assistance. Enfin, de tous les emplois de solidarité que le Canton a fournis à travers son service EdS, seulement 11% des personnes ont retrouvé un emploi durable. Ce sont des chiffres statistiques que vous pouvez retrouver dans la presse, notamment dans l'excellent article du *Courrier* du 16 septembre 2013.

Aujourd'hui, même François Longchamp – qui a eu l'idée des emplois de solidarité, mais sans prévoir des mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs recherchés – même François Longchamp admet qu'on arrive au bout de ce système. M^{me} Rochat, qui a hérité de ce dossier, reconnaît, elle aussi, qu'il y a un souci et elle propose une étude. Mais voilà qu'au Conseil municipal de la Ville de Genève on nous dit que tout va bien, que ces emplois, c'est mieux que rien, qu'il ne faut pas exagérer... Mesdames et Messieurs, ces propos sont totalement indécents et c'est pourquoi je réagis.

Motion: emplois de solidarité

Maintenant, j'aimerais intervenir sur les amendements proposés par le groupe des Verts, qui reviennent à vider la motion de tout son sens. Nous avons entendu que le Conseil administratif était d'accord d'ouvrir ces postes, de les internaliser, à condition que la procédure soit largement ouverte. Or cela ne correspond pas du tout au but qui était recherché par ces emplois de solidarité. Pour notre part, nous demandons que les personnes qui occupent ces postes et qui sont payées de manière indigne soient internalisées sans autre. Il faut que cela cesse, il faut en finir avec ce dumping salarial et cette sous-traitance cachée.

En fait, on sait bien que ces emplois de solidarité visaient à cautionner la politique de la droite et des partis néo-libéraux. Ceux-ci voulaient simplement organiser la précarité. En changeant la loi sur le chômage, ils savaient bien que des personnes allaient être transférées à l'Hospice général. D'ailleurs, les statistiques le démontrent: on nous dit que le taux de chômage a baissé, mais on oublie de dire que le nombre de personnes à l'Hospice général a augmenté. En plus, d'après les témoignages des travailleuses et des travailleurs de Partage, certains sont en emplois de solidarité depuis huit ans! Alors, qu'on ne vienne pas me dire que le poste qu'ils occupent est inutile...

Le président. Madame Figurek, il vous faudrait conclure...

M^{me} Vera Figurek. Oui, Monsieur le président. En fait, des postes de travail qui devraient être occupés par des fonctionnaires de l'Etat, de la Ville ou des communes, sont occupés par des personnes sous-payées, qui travaillent dans des conditions indignes. Alors, Mesdames et Messieurs, je demande d'ores et déjà le vote à l'appel nominal, en souhaitant que tous les amendements proposés, y compris ceux du Mouvement citoyens genevois – j'y reviendrai – soient refusés catégoriquement et que vous preniez enfin vos responsabilités! (*Applaudissements.*)

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. J'en profite pour saluer, à la tribune du public, M^{me} Haller, ancienne députée, ancienne constituante et future députée! (*Applaudissements.*)

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Comme dit la chanson – on devrait la connaître aujourd'hui – c'est formidable et c'est même fort minable! Au niveau politique, je n'arrive pas à comprendre qu'on puisse aujourd'hui confondre les choses de cette manière. Comme l'a dit il y a peu de temps M. Stauffer – vous l'avez tous suivi – en prenant la parole contre le Parti libéral-radical, c'est vrai qu'il y en a marre de cette politique épouvantable de riches bourgeois...

(Applaudissements.) Vous et certains fonctionnaires à la retraite ou en fonction, qui touchez entre 7000 et 9000 francs par mois, vous êtes incapables de comprendre aujourd'hui les besoins des jeunes ménages. Prenons un homme gagnant 4500 francs par mois – allez, on va être gentil, disons 4500 francs net! – et une maman à la maison avec deux petits enfants: j'aimerais qu'on me dise comment le couple fait pour s'en sortir.

A la veille de voter pour un salaire minimum à 4000 francs, on en est à discuter des salaires des emplois de solidarité. Ici, je voudrais quand même rendre hommage à l'idée de départ, car il faut rendre à César ce qui est à César. L'idée n'était pas si mauvaise, car il fallait trouver quelque chose pour sauver une partie de la population qui se trouvait dans la précarité, sans travail et sans revenu. Une idée a émergé, mais elle a mal été mise en œuvre. D'ailleurs, nous-mêmes, au Mouvement citoyens genevois, nous n'étions pas opposés à cette idée, pensant qu'elle allait se développer du bon côté, mais malheureusement, au final, on voit que c'est vraiment n'importe quoi! Et, comme toujours, cela provient de ce gouvernement cantonal qui perdure je ne sais par quel miracle. Franchement, on commence à trouver que le Parti libéral-radical a un drôle d'air...

Je rappelle que le Service des espaces verts (SEVE) se fait voler ses employés, qui partent au service Voirie-Ville propre. Visiblement, il y a un manque de personnel, alors pourquoi n'engage-t-on pas ces gens au SEVE ou à la voirie? Ce n'est pas très difficile de passer une tondeuse, d'arroser, de conduire une petite camionnette... Moi, je n'arrive pas à comprendre. J'ai travaillé toute ma vie dans le bâtiment et je vous garantis que, quand on arrive sur un terrain vague pour creuser, pour faire les soubassements, pour monter les murs, eh bien, on y va! Des manœuvres, des gens qui n'ont jamais travaillé dans ce secteur prennent une truelle, du ciment, ils vissent des tuyaux, et ils y vont! Cela pour dire qu'on peut employer des gens qui ne sont pas vraiment formés. Pour circuler à bicyclette et ramasser les ordures, il ne faut pas être agrégé de la Sorbonne ou de Harvard!

Aujourd'hui, à la veille de voter – j'espère que cela passera – un salaire minimum à 4000 francs, on se permet d'allouer des salaires de 2800 francs pour un travail équivalent. Cela a été dit par plusieurs intervenants, mais un détail a été oublié, c'est que ces emplois de solidarité redonnent un droit au chômage. On pourrait se dire que c'est bien: ces gens ont travaillé, ils ont eu un salaire, ils peuvent donc retourner au chômage pendant un certain temps, selon les conditions, l'âge, etc. Mais, en fait, ils vont se retrouver avec 80% du salaire qu'ils avaient dans cet emploi de solidarité misérablement payé. En réalité, c'est la descente aux enfers!

Mesdames et Messieurs, si on alloue un salaire pour un travail donné, il faut que le montant soit correct. Comme l'a dit ma chère collègue Vera Figurek, aujourd'hui pour payer le loyer, les impôts, les assurances, l'eau, l'électricité,

on n'a pas assez d'argent, on creuse notre tombe! Alors, pensez à ces personnes qui sont encore capables de pédaler sur un vélo parce qu'ils sont jeunes et qui, au début de leur vie ou au milieu de leur vie professionnelle, se retrouvent dans la précarité, dans les petits salaires, dans les dettes! Comment s'étonner alors – je vais peut-être un peu loin, Monsieur le président, vous me passerez ces propos – qu'ils tombent dans la criminalité, qu'ils volent une pomme, comme dans les *Misérables*?

Il faut arrêter avec ce système maintenant! Genève est une ville internationale, certains disent même que c'est une métropole... Bon, il ne faut pas charrier: on est un gros bled, coincé par la géographie, et on restera toujours un gros village. Qu'on parle de ville internationale d'accord, mais pas de métropole! Enfin, c'est là un autre sujet. Aujourd'hui, dans une ville où on se glorifie de recevoir des touristes, où on parle de la belle ville de Genève, je trouve inacceptable qu'il y ait un tel système d'appauvrissement de la population genevoise, de la population habitant notre canton. Que les gens soient Polonais, Tchèques, Portugais, Arabes ou autre, je n'en ai rien à fiche: on est à Genève, on vit à Genève et on doit pouvoir vivre décemment à Genève!

Alors, je vous prie d'arrêter, vous le PL machin... (*Exclamations.*) Oui, c'est le parti qui a un drôle d'air! Il faut absolument qu'on arrive à un salaire décent. Comme le souhaitait M^{me} Vera Figurek, je vous prie de voter pour que les choses changent tout de suite. Après, on verra quelles autres mesures prendre. Mais, pour le moment, il s'agit d'une question de survie: ces gens-là sont vraiment dans les ennuis, ils n'arrivent pas à payer leurs factures, ils ne mangent pas à leur faim, et la journée ils doivent pédaler...

Le président. Monsieur Pastore, il vous faut songer à conclure...

M. Daniel-Dany Pastore. Oui, je conclus. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs, et je vous souhaite une bonne soirée, toujours en présence de nos amis libéraux-radicaux!

Le président. Je rappelle que les personnes à la tribune du public ne doivent pas manifester, ni communiquer, ni applaudir, conformément à notre règlement.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, mis à part la conclusion de notre collègue Vera Figurek, j'avoue que j'adhère en grande partie à ses propos. J'y adhérais déjà en tant que député, quand, au Grand Conseil, nous avons été saisis

de la modification de la loi sur le chômage et qu'on a introduit ces fameux emplois de solidarité. Ceux-ci finalement ne font que créer un marché de l'emploi parallèle, dès lors que, pour une même tâche, qu'on soit en Eds ou non, on a un salaire différent. C'est aussi en quelque sorte une façon d'introduire un salaire minimum – mais alors, minimum de chez minimum! – pour un emploi qui, encore une fois, pourrait être occupé par une autre personne ne dépendant pas d'une association sans but lucratif et donc soumise aux conventions collectives de travail.

Le salaire n'étant pas le même, cela crée évidemment une distorsion du marché, ainsi qu'une injustice, je le reconnais, et cela fausse également les chiffres du chômage. On a une vision du chômage qui n'est plus réaliste, on instaure des subventions déguisées à l'intention des associations sans but lucratif, puisqu'on leur fournit une main-d'œuvre que l'Etat paie, en plus des subventions régulières qu'il est amené à accorder. Bref, on n'a plus du tout une vision correcte de ce qui se passe à Genève, notamment pour ces personnes qui basculent dans la précarité, dans les difficultés, qui se marginalisent, à qui on propose ces emplois et qui doivent se débrouiller comme elles peuvent avec les salaires accordés.

Cela étant, la position du Conseil administratif est tout à fait acceptable. Elle consiste à dire qu'à terme – encore faut-il savoir quel est l'agenda exact du Conseil administratif – on ne veut plus d'emplois de solidarité en Ville de Genève. Cela se comprend très bien. En revanche, la solution proposée par la motion – on ne parle pas ici de la classe moyenne, des pauvres ou que sais-je, comme le laissait entendre notre collègue du Mouvement citoyens genevois – consiste à internaliser, ou à municipaliser les emplois de solidarité relevant spécifiquement des tâches régaliennes de la Ville de Genève... (*Remarques.*) Oui, c'est effectivement l'amendement des Verts. La motion qui nous est soumise, elle, ne parle pas de tâches régaliennes: elle propose, selon un agenda qu'on ne connaît pas, de municipaliser en bloc tous les emplois de solidarité. C'est-à-dire que la gauche nous fait le même coup que pour les clandestins: elle souhaite régler la question en vrac, d'un seul coup!

C'est là où nous ne sommes pas d'accord, où nous divergeons. L'Union démocratique du centre, rejoignant le Conseil administratif, souhaite que, de cas en cas, on examine si la personne en EdS répond, au niveau des compétences, à ce qu'on lui demande – ce qui n'est pas toujours le cas, je tiens à le préciser – et, si c'est le cas, qu'elle soit privilégiée à terme, c'est-à-dire quand un emploi se libère. L'Union démocratique du centre n'y voit vraiment aucun inconvénient.

C'est pourquoi nous serons d'accord de voter cette motion, mais telle qu'amendée par le Mouvement citoyens genevois, c'est-à-dire en ne gardant que la première invite. En effet, les quatre invites suivantes ne sont pas acceptables, parce qu'elles visent justement à tout régler en bloc, d'un seul coup, sans tenir compte des multiples facettes et nuances que représente chaque cas.

Motion: emplois de solidarité

Enfin, j'aimerais encore souligner une dernière chose. On nous propose vraiment des amendements très tortueux dans leur présentation. Je sais bien qu'ici nous ne faisons pas de la littérature, que nos amendements ne vont pas prétendre au Prix Goncourt, mais tout de même! Quand je lis l'amendement des Verts, j'ai vraiment de la peine à comprendre où ils veulent en venir en parlant «d'internaliser à terme les postes actuellement occupés par des EdS qui relèvent des tâches régaliennes de la Ville de Genève, en les proposant prioritairement aux personnes qui les occupent actuellement». Je ne comprends absolument pas cette phrase, je ne sais pas comment on pourra appliquer cette invite de manière logique. Alors, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, proposez-nous des amendements que nous puissions comprendre.

J'en viens à l'invite suivante proposée dans l'amendement des Verts: «inviter le Conseil d'Etat à revaloriser les salaires minimaux des EdS». Là, je comprends qu'il s'agit de tous les EdS, qu'il ne s'agit plus de savoir s'ils répondent à des tâches régaliennes ou non. Il y a donc un méli-mélo dans cet amendement, sur lequel j'attire votre attention. Je commence vraiment à avoir de la peine à comprendre sur quoi nous allons voter...

C'est pourquoi l'Union démocratique du centre choisira de soutenir la proposition d'amendement du Mouvement citoyens genevois, consistant à supprimer les quatre dernières invites et à ne garder que la première, qui concerne ce fameux inventaire dont on peut avoir besoin. Cela nous permettra d'être clairs et d'avancer sur ce dossier sans presser pareillement le Conseil administratif et, surtout, en tenant compte du budget. Lundi dernier, nous avons eu une grande discussion avec M. Kanaan à propos du Musée de l'Ariana, où deux postes se libèrent, postes qui seront repourvus par des EdS. Les explications du magistrat étaient claires et, bien qu'opposé dans un premier temps, je me suis rallié à sa proposition. En l'occurrence, nous souhaitons qu'on choisisse des solutions objectives, compréhensibles, qui s'inscrivent dans un budget, et non des solutions à la louche, comme celles proposées dans cette motion, sans qu'on sache où on va et avec des élans du cœur pour tout argument!

M. Denis Menoud (MCG). Mesdames et Messieurs, d'abord, il faut remettre l'église au milieu du village: cette loi est une loi cantonale sur laquelle nous, Ville de Genève, n'avons pas prise. Nous pouvons tout au plus rédiger une recommandation, une résolution, pour demander que l'Etat l'améliore. Ensuite, il ne faut pas oublier la genèse de ce problème des EdS qui se pose en Ville de Genève. Il a surgi au moment de la grève des EdS de Partage, via le syndicat SIT. J'entends bien les discours de la bien-pensance sur la dignité, sur le fait que le travail ennoblit l'homme, enfin toutes ces fadaises du XIX^e siècle... Mais, en réalité, le problème qui s'est posé chez Partage, c'est que les personnes en emplois

de solidarité étaient dénigrées et humiliées par les responsables, par la hiérarchie. Or qui humiliait ces EdS, qui faisait preuve d'un tel mépris de classe, comme dirait Ensemble à gauche? Eh bien, c'est M. Vincent Gall, socialiste de son état... (*Remarques.*) Il n'est pas socialiste? Ah, je croyais... En tout cas, son épouse, sa compagne est socialiste... (*Protestations.*)

Cela pour dire que tous ces dirigeants d'associations, qui sont des socialistes bien nantis, bien planqués, profiteurs de subventions, vivant des recettes de l'Etat sous différentes formes, sont les premiers esclavagistes, sont les premiers à humilier ces pauvres personnes, qui n'ont pas de chance parce qu'elles ont 50 ans et plus... (*Vives protestations.*) Cette duplicité, celle de la gauche caviar... (*Protestation de M. Rielle.*) Monsieur Rielle, vous qui êtes médecin, depuis combien de temps n'avez-vous pas vu un patient? (*Huées et chahut.*)

Le président. Monsieur Menoud, je ne voudrais pas être obligé de lever la séance. Vous vous calmez et vous vous exprimez correctement!

M. Denis Menoud. Je suis extrêmement calme, Monsieur le président. Comme d'habitude, c'est la gauche qui fait des problèmes! En fait, j'expose une vérité qui dérange. L'origine du problème posé par les EdS en Ville de Genève, c'est cette duplicité permanente. Qui était à l'origine de la grève de Partage, qui était l'utilisateur des néo-esclaves de Partage? C'était une municipalité socialiste, Alternative, c'est-à-dire la commune de Carouge! Il en est de même pour la commune de Genève, qui est aussi de gauche, voire d'extrême gauche, paraît-il. Donc, arrêtez de chercher des arguments, de détourner les problèmes, la bouche en cœur! On se croirait dans les *Misérables*, à vous entendre, mais en réalité vous êtes des Thénardier, rien d'autre! Vous profitez des petites Cosette... (*Protestations.*) Je rappelle aussi que, parmi les profiteurs...

Le président. Monsieur Menoud, s'il vous plaît, arrêtez de jeter de l'huile sur le feu! Et, sur les bancs de gauche, faites preuve de calme et de raison... (*Protestations.*) Je demande à M. Menoud d'employer des mots qui soient un peu plus acceptables, il va le faire... Poursuivez et concluez, Monsieur Menoud!

M. Denis Menoud. Monsieur le président, j'ai droit à mes sept minutes! Qui sont finalement les plus grands profiteurs de ces emplois de solidarité, les profiteurs de la misère humaine? C'est d'abord l'Etat de Genève. Si vous pensez que le Service de l'assurance-maladie du Canton de Genève pourrait fonctionner sans ces gens-là, sans les chômeurs, vous vous trompez! A côté du brave fonction-

naire, payé 5000 ou 6000 francs, il y a l'esclave à 2500 francs: trouvez-vous cela normal, à gauche? Pour notre part, nous nous y opposons, nous sommes pour la dignité et nous luttons contre la précarité. J'en viens aux amendements...

Le président. Vous aurez l'occasion de les défendre ultérieurement. Voilà, merci, Monsieur Menoud! Je passe la parole à M. Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, il faut garder un peu de calme, même si c'est un sujet très délicat. En effet, on parle quand même de gens qui doivent se contenter d'un salaire de misère pour un travail que d'autres font pour le double du tarif bien souvent. Cette situation n'est pas acceptable. S'agissant de la motion proposée par Ensemble à gauche, elle vient évidemment bien à propos dans cette période électorale. Pour notre part, nous aurions de la peine à suivre certaines invites, notamment après avoir entendu les propos du Conseil administratif. Celui-ci nous a confirmé qu'il était en train d'étudier la problématique des EdS, qu'il allait essayer d'en internaliser un certain nombre et qu'il éviterait d'en engager à tire-larigot.

Mesdames et Messieurs, si la solution des EdS n'est pas parfaite – on l'a dit et redit – à l'heure actuelle, c'est quand même une bouée de sauvetage pour certains. Mais cette bouée de sauvetage doit permettre d'arriver jusqu'à la rive, et non pas de rester éternellement au milieu du lac, avec la bouée autour du cou... Pour le moment, le système des EdS est totalement galvaudé, il ne fonctionne pas, et ce n'est pas ce que nous voulions.

Pour revenir à la motion, nous avons donc proposé l'amendement suivant:

Projet d'amendement

Suppression des quatre dernières invites.

En effet, le Conseil administratif a confirmé qu'il allait prendre des mesures. Aujourd'hui, nous voulons savoir combien d'emplois de solidarité sont occupés en Ville de Genève, combien de postes pourront être repourvus grâce aux personnes qui, pour certaines, travaillent depuis longtemps en EdS, ce qui est inadmissible. A mon avis, les emplois de solidarité doivent être un tremplin pour accéder à une formation ou à un emploi durable, ou alors ils doivent permettre de retrouver des droits de chômage, après avoir travaillé un certain nombre de mois.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous vous demandons de soutenir l'amendement que nous avons déposé et de voter seulement l'invite qui demande

«de faire un inventaire réellement exhaustif des tâches municipales assurées, à travers des associations, par des personnes en emploi de solidarité (EdS), que ce soit dans l'administration municipale ou pour des prestations destinées au public, ainsi que du nombre de personnes en EdS qui y sont affectées». Cette invite nous permettra de connaître les besoins, point barre, et d'éviter d'utiliser des EdS à longueur d'année, à la place d'employés fixes.

Le président. Je donne maintenant la parole, dans le calme, à M. Holenweg...

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, vous savez que, d'habitude, je ramène le calme quand j'interviens... Je vous remercie donc de me confier cette tâche, qui me convient à merveille! Je vais commencer par rappeler deux choses. La première, c'est que ni les membres de l'Alternative qui sont intervenus jusqu'à présent, ni le texte qu'ils ont défendu et que je défends aussi ne proposent de modifier la loi cantonale. Nous savons pertinemment que nous n'avons pas le droit de le faire. La motion et nos interventions ont toutes été centrées sur la responsabilité de la Ville de Genève comme employeur de personnes sous contrats EdS. La motion se limite à cela, nos interventions se limitent à cela. Il n'est évidemment pas possible au Conseil municipal de modifier la loi cantonale.

Deuxièmement, et là je m'adresse au groupe du Mouvement citoyens genevois, je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que vous avez voté les emplois de solidarité au Grand Conseil. Alors, il est intéressant aujourd'hui de vous entendre dire que vous êtes contre les EdS, après les avoir votés, que nous êtes navrés que ces emplois soient si mal payés, après avoir voté la loi qui permet de les mal payer... De temps en temps, il faudrait que nous soyons, les uns et les autres, un tant soit peu cohérents, et cela vaut pour nous comme pour vous. Il faudrait que ceux qui ont voté la création de ce système en assumant les conséquences, et que ceux qui, comme les socialistes au Grand Conseil et comme Ensemble à gauche, les socialistes et les syndicats devant le peuple, ont combattu ce système, continuent de le combattre.

Lorsqu'il s'est agi de voter la création du système des EdS, nous étions dans un camp, vous étiez dans l'autre. Et lorsqu'il s'est agi de demander aux citoyennes et aux citoyens de ce canton de se prononcer en votation populaire, nous avons appelé à voter contre ce système et vous avez appelé à voter pour. Nous n'avons pas changé de ligne, nous n'avons pas changé de position, nous appliquons la ligne et la position que nous avons adoptées à l'époque, nous l'appliquons à la politique de la Ville.

Par ailleurs, personne ici, effectivement, ne peut contester que le système des EdS institutionnalise le dumping salarial, en vue du lifting des statistiques de chô-

mage. Mais quand j'entends, par exemple, M^{me} Rouillet – vous transmettez ou non, Monsieur le président, puisque vous avez apparemment autre chose à faire... – quand je l'entends résumer ce qu'est la politique sociale telle que la conçoit le Parti libéral-radical, en disant en gros que les EdS, c'est mieux que l'assistance, je me dis qu'il faut poursuivre le raisonnement. Mesdames et Messieurs, c'est vrai, les EdS, c'est mieux que l'assistance, l'assistance, c'est mieux que la mendicité, la mendicité, c'est mieux que la délinquance, et la délinquance, c'est mieux que la mort de faim! Il vaut effectivement mieux être en EdS qu'à l'Hospice général, à l'Hospice général qu'à Champ-Dollon et à Champ-Dollon que sur un quai de Lampedusa... (*Applaudissements.*)

Cette politique sociale là, telle que vient de la résumer le Parti libéral-radical et qui, à droite, rencontre apparemment peu d'opposition – à part celle de M. Pastore, si j'ai bien compris – cette politique sociale là est évidemment à l'inverse de celle que nous défendons. Pour nous, il vaut mieux des salaires corrects que des bas salaires, il vaut mieux des bas salaires que des salaires d'EdS et il vaut mieux des salaires que la mendicité. Maintenant, chacun fait ses choix, chacun défend une politique sociale qui tire les gens vers le haut ou une politique sociale qui les tire vers le bas.

Cela dit, il est vrai que la perversité du système des EdS est notamment qu'il implique des collectivités publiques et des associations, y compris des collectivités publiques de gauche qui n'étaient pas partisans de ce système, et des associations qui n'en étaient pas partisans non plus. Mais c'est une solution de facilité pour tout le monde, car le remplacement des EdS par des emplois statutaires implique un effort financier. Or on ne peut pas attendre de partis qui n'ont pas de ligne politique mais une calculatrice, de partis qui, quand on fait des propositions de politique sociale, les calibrent à l'arithmétique comptable, on ne peut pas attendre de ces partis qu'ils acceptent d'augmenter les subventions des associations que nous soutenons, pour leur permettre de payer correctement leur personnel. On ne peut pas non plus attendre de ces partis qu'ils acceptent que la Ville de Genève transforme des postes d'EdS en postes statutaires.

Nous, les partis et les groupes de gauche, nous sommes de celles et de ceux qui dénoncent la sous-traitance à des privés de tâches relevant de la responsabilité publique. Nous la dénonçons quand elle concerne des tâches de sécurité et de surveillance, nous la dénonçons quand elle concerne la voirie, et nous exigeons des autorités qu'elles y mettent fin. En l'occurrence, les EdS ne sont rien d'autre qu'une forme particulièrement perverse de sous-traitance, parce qu'on la pare des vertus de l'économie sociale et solidaire et de la réinsertion des chômeuses et chômeurs en fin de droit, alors même qu'à entendre certains d'entre vous la seule vertu des emplois de solidarité, c'est qu'ils permettent de payer des gens deux fois moins cher que si nous les engageons et qu'ils permettent à des associations de se débrouiller avec les maigres subventions que nous leur versons. Si elles ne

bénéficiaient pas des EdS, nous serions obligés – drame national, drame com-
table! – d’augmenter les subventions de ces associations.

Mesdames et Messieurs, plus de trente associations sans but lucratif employant
des EdS nous l’ont dit: si ce système était condamné, cela condamnerait des cen-
taines de postes, privant Genève de services à la personne, de services de proxi-
mité essentiels. Mais qu’est-ce que des services à la personne et des services de
proximité essentiels sinon des tâches relevant du service public? C’est la défini-
tion même d’une tâche de service public. Si une collectivité publique, en l’occur-
rence de gauche – mais serait-elle de droite que le raisonnement vaudrait aussi –
n’est pas capable d’assumer des tâches de service public, et peu importe qu’elles
soient régaliennes ou non, si cette collectivité publique n’est pas capable d’assu-
mer ces tâches et de les faire assumer par du personnel sous statut de la fonction
publique, cette collectivité publique ne fait pas son travail.

Ce que nous demandons, c’est que la Ville de Genève fasse son travail, que
les tâches relevant de la collectivité publique soient assumées par des employés
de la collectivité publique sous statut de la fonction publique. Encore une fois,
nous ne nous résignons pas à ce que la politique sociale et salariale de la Ville de
Genève se résume au slogan: mieux vaut les EdS que le chômage, mieux vaut les
EdS que l’Hospice général, mieux vaut les EdS que Champ-Dollon ou les quais
de Lampedusa. Mesdames et Messieurs, je vous demande d’accepter la motion
et de refuser l’amendement présenté par les Verts ainsi que celui présenté par le
Mouvement citoyens genevois. Le premier vide un peu la motion de sa substance,
le second la vide totalement. Ce sont deux manifestations soit d’hypocrisie légère
soit d’hypocrisie lourde, nous avons autre chose à faire ici. Je vous remercie!
(Applaudissements.)

*(La présidence est momentanément assurée par M. Olivier Baud, vice-
président.)*

M^{me} Anne Moratti (Ve). Mesdames et Messieurs, il est vrai que l’amende-
ment du Mouvement citoyens genevois vide complètement cette motion de son
sens, et il faut donc le refuser. En ce qui concerne nos deux amendements, je rap-
pelle qu’ils visent à modifier les deux dernières invites ainsi:

Projet d’amendement

«– d’internaliser à terme les postes actuellement occupés par des EdS qui relèvent
des tâches régaliennes de la Ville de Genève en les proposant prioritairement
aux personnes qui les occupent actuellement;

Motion: emplois de solidarité

«– d’inviter le Conseil d’Etat à revaloriser les salaires minimaux des EdS afin qu’ils soient conformes aux conventions collectives de travail aux contrats types de la branche ainsi qu’aux usages en vigueur.»

En l’occurrence, je crois que vous n’avez pas très bien compris ce que nous cherchons à faire. La dernière invite de la motion dit simplement: «en attendant...» Mais en attendant quoi? Il n’y a pas à attendre, nous demandons au Conseil administratif d’internaliser ces personnes si leurs tâches sont des tâches de la Ville, c’est tout! Il n’y a pas à attendre et à faire semblant de leur donner un emploi pour qu’elles puissent survivre. Avec notre amendement, nous proposons que le Conseil administratif prenne des mesures immédiatement. Du coup, il n’est pas nécessaire de bricoler autour d’un revenu hypothétique de 4000 francs, car ces personnes auront un salaire. Voilà pourquoi nous proposons de modifier cette dernière invite.

Quant à l’invite précédente, nous l’avons simplement modifiée pour que ce soit, non pas les personnes, mais les postes qui soient internalisés. Nous avons bien compris que M. Barazzone n’avait pas vraiment l’intention d’engager ces personnes, qu’il préférerait ne pas les engager. Nous allons donc dans le sens de la gauche et de l’extrême gauche, mais en formulant l’invite un peu différemment. Car nous ne sommes pas idiots: nous comprenons bien qu’on fait croire à ces personnes qu’on va les engager, qu’on va leur accorder un entretien d’embauche, mais qu’ensuite on leur dira qu’elles ne correspondent pas au poste.

Aujourd’hui, dans notre pays, des lois ont été adoptées au niveau fédéral et par le peuple, par lesquelles on demande aux entreprises notamment de faire un effort de solidarité et d’engager des personnes qui ne sont pas forcément à 100% de leurs capacités, cela pour diverses raisons. Ces lois ont été votées par le peuple, mais il se trouve qu’en réalité il n’y a pas de place pour ces gens, parce que personne ne veut les engager, même pas la Ville de Genève! Alors, il faut être cohérent, surtout à droite: si on veut les réinsérer, on doit accepter que ces personnes n’aient pas tout à fait la formation requise et on doit les aider à se requalifier. On doit accepter que des personnes qui ont un handicap puissent travailler en Ville de Genève, sans avoir toutes les capacités d’un autre travailleur.

Nous soutenons cette motion et si nous avons formulé les choses différemment, c’est parce que nous craignons qu’on fasse semblant et que, pour finir, ces gens n’aient pas d’emploi. Nous refusons qu’on mente à ces personnes et nous avons reformulé l’avant-dernière invite pour qu’on ne pense pas qu’il suffit de mener un entretien d’embauche pour la forme. Nous voulons que, dans la mesure du possible, ces gens soient engagés. Nous, les Verts, sommes très clairs là-dessus.

Ensuite, j’ai entendu des choses aberrantes ce soir. On semble dire que les EdS sont là pour aider les associations. Certes, c’est ce qui se passe concrètement parce que la droite a baissé les subventions aux associations, mais à la base

ce n'était pas le but des EdS. Les EdS étaient un moyen de pallier l'échec de la politique du chômage, cette politique qui fait que les chômeurs ne sont pas traités comme il faudrait, ne reçoivent pas de formation qualifiante qui leur permette de rebondir. On attend qu'ils soient en fin de droits pour leur proposer un emploi de solidarité... En réalité, il faudrait agir avant. Le problème, c'est qu'il y a échec du système. On essaie de redonner une chance à ces personnes, mais il faudrait leur donner une chance avant. Il ne faut pas attendre que ces personnes aient passé dix-huit mois au chômage, aient perdu confiance en elles, aient des problèmes de santé, car c'est ce qui arrive quand on reste au chômage pendant des années!

Si certaines personnes peuvent faire six mois ou une année en emploi de solidarité et retrouver ensuite un emploi, avec une formation à l'appui, c'est une bonne chose. Mais que des personnes restent des années en EdS, ou qu'on utilise des EdS pour pallier la baisse des subventions aux associations au niveau cantonal, cela, c'est effectivement du dumping salarial. Sur ce point, je rejoins totalement ce qui a été dit à gauche!

(La présidence est reprise par M. Pascal Rubeli, président.)

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). J'aimerais d'abord rappeler que, si on parle des EdS, c'est parce qu'on a supprimé le RMCAS (revenu minimum cantonal d'aide sociale). Or qui a lancé un référendum pour s'opposer à la suppression du RMCAS? Ce sont les partis de l'Alternative, les organisations syndicales et les associations de chômeurs, notamment. Aucun des partis en face n'a lutté contre la suppression du RMCAS, premier échelon d'une politique qui s'est clairement attaquée à la réinsertion des chômeurs et des chômeuses.

S'agissant des EdS, on a dit qu'ils devaient servir de tremplin et permettre de retrouver un emploi stable. Or la réalité nous montre que ce n'est absolument pas le cas. Les personnes ne sont pas réinsérées durablement sur le marché de l'emploi et, à cet égard, cette politique est un échec. De même, on a dit qu'avec les EdS on favoriserait la formation. Or que voit-on, dans les municipalités, dans les associations, et partout où il y a des EdS? On constate qu'il n'y a pas de formation qualifiante pour ces personnes, qui se retrouvent encore plus écartées du marché de l'emploi.

Tout à l'heure, ma préopinante libérale-radical s'est largement exprimée sur le fait que les EdS valaient mieux que l'Hospice général, en disant que cela concernait quand même des personnes sans formation. Eh bien, non, il n'y a pas que des personnes sans formation qui occupent des emplois de solidarité ou qui sont sans emploi. Ici, il est important de souligner que les personnes qualifiées

Motion: emplois de solidarité

qui, aujourd'hui, occupent un emploi de solidarité à responsabilité ne touchent qu'un salaire brut mensuel de 4225 francs. Le salaire de base brut d'un EdS est de 3225 francs. M. Pastore est largement intervenu à ce sujet et il avait raison: il est impossible de vivre à Genève avec de tels salaires. En l'occurrence, on prétend offrir un emploi qualifiant, réinsérant à des personnes qui touchent des salaires indécents ne leur permettant pas de vivre! Dire qu'elles peuvent se réinsérer sur le marché de l'emploi et dans la vie quotidienne, c'est un mensonge que nous dénonçons!

J'en viens aux amendements du Mouvement citoyens genevois. On a entendu ce groupe expliquer que, bien sûr, il était contre les emplois de solidarité, mais que, finalement, il n'allait garder que la première invite de notre motion. Cette première invite ne mange pas de pain, elle demande de faire un inventaire de la situation dans les collectivités publiques et dans les associations. Demander un inventaire n'engage vraiment à rien et n'engage en rien le Mouvement citoyens genevois! Par contre, ce même parti propose de supprimer la deuxième invite, ce qui revient à dire qu'il ne s'engagera pas à ne pas externaliser des tâches municipales. Quant à la suppression de la troisième invite, elle revient à dire que ce parti est contre le fait de proposer des formations certifiantes aux personnes en EdS. Ce même parti est également contre le fait d'internaliser les personnes aujourd'hui en EdS. Enfin, le Mouvement citoyens genevois est contre le versement d'un salaire minimum aux personnes en EdS.

Voilà ce que veut dire la suppression de ces quatre invites. Alors, Mesdames et Messieurs, s'il vous plaît, je sais que nous sommes en campagne électorale, mais cela suffit! Ce que vous avez dit, ce sont proprement des mensonges: cette suppression ne revient pas à favoriser une politique de réinsertion des personnes en EdS. Je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure: M^{me} Perrella-Gabus s'est fendue d'un bel article dans la *Tribune de Genève* pour demander exactement ce que nous demandons dans cette motion. Alors, s'il vous plaît, votez-la dans sa totalité et accompagnez vos propos de faits concrets! (*Applaudissements.*)

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je tiens particulièrement à réagir aux propos de ma préopinante, qui a réitéré son étonnement par rapport à la position du Mouvement citoyens genevois, cela bien que nous siégeons dans la même commission. Ma position, comme celle du Mouvement citoyens genevois, en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse a toujours été très claire, et je crois que la magistrate M^{me} Alder peut le confirmer. Personnellement, j'avais même qualifié ces emplois de solidarité d'esclavage officiel, d'atteinte grave à la dignité des employés. C'est dire que la position du Mouvement citoyens genevois n'était en tout cas pas modérée. J'avais aussi cité des cas d'emplois prétendument de réinsertion, comme au Trinquet où les responsables pouvaient exploiter des per-

sonnes surqualifiées à des tarifs d'esclaves. Accessoirement, quand le Trinquet a eu besoin de cadres, les responsables sont allés les chercher à l'extérieur, alors qu'ils sont censés réinsérer du personnel dans la restauration. Ils sont censés favoriser les employés locaux, mais sur les deux personnes qui ont été engagées comme cadres, l'une est frontalière et l'autre est totalement extérieure au Trinquet! Cela pour information! En matière de solidarité et de réinsertion, c'est là une politique que je trouve plutôt inacceptable.

En commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, j'avais mentionné à maintes reprises des injustices par rapport à ces emplois de solidarité. J'avais donné l'exemple d'une secrétaire en emploi de solidarité qui, lorsqu'il y a un colloque ou une sortie de l'entreprise, n'en fait pas partie! Elle a une étiquette «emploi de solidarité», elle n'est pas une employée comme les autres, et c'est là une atteinte à la dignité humaine, au respect de la personne. Chaque personne mérite d'avoir un statut dans son emploi, et de ne pas être étiquetée «assistée»...

Alors, bien sûr qu'il est préférable d'être en EdS plutôt qu'à l'Hospice, puisque vous êtes ainsi corvéable à souhait! On peut exploiter vos qualifications à moindre coût. Bien sûr qu'il est préférable que ces personnes soient en EdS plutôt qu'à l'hospice, mais pour qui? Qu'est-ce qui représente la plus grande atteinte à la dignité humaine? Etre carrément à l'Hospice, discrètement, sans être humilié par des collègues, sans être étiqueté par son entourage, ou être exploité dans un EdS? Je suis désolée, mais à cet égard la position du Mouvement citoyens genevois n'est pas nouvelle. Les EdS portaient d'un bon sentiment, mais malheureusement, la nature humaine étant ce qu'elle est, ils ont tourné à l'exploitation, voire à l'esclavage!

Je me suis exprimée sur ce sujet et je n'ai pas été la seule à m'indigner par rapport à ces placements. Que ce soit dans le cadre du chômage ou dans les EdS, il y a des situations aberrantes, qui portent vraiment atteinte aux personnes en difficulté. Lorsqu'un homme de 60 ans, qualifié dans la restauration, se voit proposer un emploi à temps partiel en tant que plongeur-employé polyvalent dans une cantine scolaire, je trouve cela honteux. C'est carrément une façon de lui dire qu'à 60 ans il est juste bon pour la poubelle! Mesdames et Messieurs, dites-le franchement avant d'envoyer ces personnes à l'abattoir, ne les collez pas dans des emplois où on les exploite alors qu'ils sont surqualifiés!

Non, la position du Mouvement citoyens genevois n'a pas changé, Madame Valiquer Grecuccio – vous transmettez, Monsieur le président. J'ai toujours été suffisamment claire sur ce sujet et il ne m'a pas fallu attendre que M^{me} Perrella-Gabus le dise. Ces EdS portaient d'un bon sentiment, mais ils ont malheureusement été détournés de leur but principal. Cela dit, comme le M. le magistrat Barazzone nous l'a expliqué à maintes reprises, nous ne pouvons pas prendre l'engagement formel de ne pas externaliser certaines tâches, car il y a des

urgences... (*Exclamations.*) Oui, car vous ne serez pas d'accord, Mesdames et Messieurs des bancs d'en face, d'aller nettoyer des pelouses en cas d'urgence! M. Barazzone devra peut-être prendre des mesures par moments. On ne peut pas tout mettre dans un cadre fermé.

Pour le moment, il faut réfléchir à ce système des EdS, savoir ce qu'on veut faire pour réinsérer réellement les personnes sur le marché de l'emploi, mais dans le respect de la dignité humaine, dans le respect de la personne et selon ses compétences. Il ne faut pas non plus hésiter à donner une formation, par exemple, aux chauffeurs qui postulent pour des emplois aux Transports publics genevois. S'ils leur manque une petite formation, les TPG vont chercher des chauffeurs ailleurs et nos chômeurs restent en EdS! Plutôt que de les former, il est visiblement préférable d'aller chercher des chauffeurs ailleurs et de garder nos chômeurs à nous, bien asservis, bien humiliés!

M. Guy Dossan (LR). Ce soir, nous entendons des choses assez hallucinantes! Sur le fond, je pense que nous sommes tous d'accord, il y a un problème avec les EdS, mais de là à vouloir réviser le système, à attaquer la «droite néo-libérale»... En fait, Mesdames et Messieurs, on se trompe d'enceinte, car le système ne dépend pas de nous. Si certains ici ont plusieurs mandats et ne savent plus dans quelle enceinte ils se trouvent, c'est autre chose, mais, en l'occurrence, le système des EdS ne dépend pas de nous.

Pour revenir à la Ville de Genève, nous sommes d'accord qu'il y a un problème avec les EdS. Comme l'a dit M^{me} Figurek, il n'est pas normal que des EdS soient engagés en Ville de Genève depuis huit ans. Il n'est pas normal que cela dure depuis des années. Mais, Mesdames et Messieurs, qui a engagé ces personnes en EdS? Sauf erreur, ce n'est pas la droite «néo-libérale» et «esclavagiste», mais bien un Conseil administratif de gauche! Ce Conseil administratif nous propose maintenant de régler le problème des EdS au cas par cas, mais visiblement, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, vous n'avez pas confiance dans votre Conseil administratif! Bon, c'est bien, cela signifie que ni la droite ni la gauche n'ont confiance dans le Conseil administratif en place... Pour rester sérieux, je dirai qu'il faut arrêter d'attaquer la droite, Mesdames et Messieurs!

S'agissant d'internaliser les EdS, changeons d'abord le mot «internaliser» par le mot «régulariser». Je suis conseiller municipal depuis un certain nombre d'années et je peux dire que, depuis vingt ans, on a régularisé bien des gens, dont les faux temporaires et d'autres personnes qui avaient été engagées avec des statuts plus ou moins «douteux», si j'ose dire. Ici, je dois relever que, s'il y a autant d'EdS en Ville de Genève, c'est parce qu'ils permettent à vos magistrats de passer par-dessus le Conseil municipal. Lorsque nous refusons certains postes, que fait le Conseil administratif? Il engage des EdS pour exécuter des tâches et occuper

des postes que le Conseil municipal a refusé de voter au moment du budget. Cela va bien une année, deux ans, mais, quand cela dure des années, ce n'est pas normal. Nous sommes tous d'accord, ce n'est pas normal et il faut régulariser ces EdS.

Cela dit, je le répète, si ce système a été mis en place, ce n'est pas grâce, ou à cause de la droite néo-libérale, mais grâce à un Conseil administratif majoritairement à gauche et à l'extrême gauche depuis une bonne vingtaine d'années. Alors, arrêtez de nous envoyer des gentillesses, de nous affubler de noms d'oiseaux! Comme je l'ai dit, le système ne peut être remis en cause au niveau de la Ville, ce n'est pas notre problème, nous ne sommes pas au Grand Conseil, contrairement à ce que certains peuvent penser. Par conséquent, restons à notre niveau et avant de nous attaquer, Mesdames et Messieurs, balayez devant votre porte!

Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a un problème avec les EdS, mais, pour notre part, nous ne sommes pas prêts à régulariser des postes chaque fois que vous n'aurez pas la conscience très tranquille!

Le président. Mesdames et Messieurs, je rappelle qu'à 20 h 49, à la demande du bureau, la liste des intervenants a été close et qu'il n'y a pas de raison de la rouvrir...

Une voix. On a été mis en cause...

Le président. Je donne la parole à M. Burri... (*Exclamations et remarques.*)

M. Rémy Burri (LR). Merci, Monsieur le président... C'est vrai qu'il sera très difficile de parler après l'excellente intervention de mon collègue Guy Dos-san. Je me contenterai donc de dire que, sur ce sujet-là, la gauche se tire un peu une balle dans le pied et que, surtout, elle ne rend pas service à cette population.

J'ai moi-même fait partie des premiers accompagnants de ce genre d'emplois, avant même que le système ne soit pérennisé et institutionnalisé. Pendant des années, dans l'entreprise qui m'emploie et que vous connaissez tous, 40 à 50 personnes étaient employées à faire certaines tâches. Il est vrai que l'un des premiers objectifs était d'éviter que les tâches confiées ne soient des tâches prioritaires de l'entreprise. En effet, nous n'allions évidemment pas employer des personnes au bénéfice d'un emploi de solidarité pour conduire les bus ou pour d'autres tâches qui relevaient de la mission des transports publics.

En l'occurrence, il faut dire que l'exercice était très difficile, surtout avec 30 à 40 personnes. Nous nous sommes rendu compte, après avoir donné la possibilité à ces collaborateurs de travailler et d'avoir des activités qui, dans le fond, n'existaient pas avant qu'ils viennent, qu'au bout de quelques années ces activités s'étaient plus ou moins institutionnalisées et pérennisées dans l'entreprise. Alors, finalement, au bout de quatre ou cinq ans, nous avons carrément arrêté. C'était désolant, car, pendant ces quatre ans, nous avons quand même vu passer près de 600 personnes, et je trouvais que c'était une très belle aventure, puisque, sur ces centaines de personnes qui sont passées dans l'entreprise, des dizaines ont finalement été engagées dans l'entreprise et des dizaines d'autres ont pu retrouver un travail ailleurs. Il y en a aussi des dizaines qui ont fini au chômage ou à l'Hospice général, puisque la population que l'on peut avoir dans ce type d'occupation, ce sont quand même – il faut le rappeler – des personnes qui arrivent en fin de droit ou qui ont déjà rencontré beaucoup de difficultés.

Cela dit, globalement, je n'ai rencontré que des personnes ravies de venir bosser, certes, dans des conditions que certains, en tout cas à gauche, vous qualifiez de misérables, mais, quand vous arrivez en fin de droit, retrouver un emploi, pouvoir remettre le pied à l'étrier, avoir des contraintes d'horaires et un salaire qui est le résultat et le fruit de votre travail, c'est valorisant. Bien sûr, on peut parler de la hauteur de ce salaire, mais je n'ai jamais entendu quelqu'un se plaindre.

Aujourd'hui, pourquoi dis-je que vous desservez cette population? Quand je vois à quel point, à gauche, vous encouragez les collaborateurs de Partage à faire la grève et quand je vois, au fond à gauche, que vous osez ce soir fêter les cinquante jours de grève de ces gens-là, moi je dis que vous ne leur rendez pas service! Si je suis employeur...

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ils sont à la tribune, dites-le-leur!

M. Rémy Burri. Je m'adresse à vous, je m'adresse éventuellement au président, mais je ne m'adresse pas à la tribune, Madame Pérez. Si je suis employeur et que quelqu'un se présente chez moi, alors qu'il a fait la grève pendant cinquante jours chez Partage, je suis désolé, mais, pour moi, il ne va pas faire l'affaire, et il peut rester chez Partage ou aller à l'Hospice général! (*Huées.*)

Une voix. C'est honteux! (*Remarques.*)

Le président. Ce n'est pas une mise en cause, c'est une prise de position politique. Elle est discutable ou pas, mais vous n'avez pas été personnellement mis

en cause. Je peux comprendre qu'il y ait parfois des expressions et des paroles qu'on pourrait qualifier de malheureuses, j'en parlerai d'ailleurs tout à l'heure... (*Exclamations.*) Je donne maintenant la parole à M^{me} Michèle Roulet.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Monsieur le président, j'aimerais que vous transmettiez à M^{me} Figurek, membre d'Ensemble à gauche, qu'elle peut certes faire part de ses opinions, mais qu'en l'espèce elle a déformé les propos que j'ai tenus sur les emplois de solidarité. Pétrie de marxisme et l'esprit embué de matérialisme dialectique, elle n'a cessé de parler de l'utilité de ces postes, alors que, pour ma part, je n'ai jamais réifié les personnes qui occupaient ces emplois de solidarité, je n'ai jamais parlé du fait qu'elles seraient utiles ou inutiles. En effet, ce serait tomber dans des échelles de valeur très délicates. Si on commence à définir qui est utile et qui ne l'est pas, que fait-on des personnes handicapées, je vous le demande? Je n'ai donc jamais parlé d'utilité: j'ai parlé de dignité et de solutions plus humaines.

Au sein de ce parlement, nous sommes tous d'accord que les emplois de solidarité ne sont pas une solution exceptionnelle et qu'ils pourraient être perfectibles. Mais je rappelle qu'ils dépendent d'une loi cantonale et que ce n'est donc pas une compétence de la Ville. Nous sommes également tous d'accord pour admettre que ce sont des emplois mal payés, certes, mais il ne faut pas oublier qu'avoir un emploi de solidarité signifie qu'on travaille, qu'on est inséré dans le monde professionnel et, surtout, qu'on gagne davantage que lorsqu'on est à l'aide sociale. Ces emplois de solidarité sont donc tout de même une alternative à l'assistance sociale, même si, évidemment, Ensemble à gauche et les socialistes, par dogmatisme, préfèrent que les personnes bénéficiant de ces emplois de solidarité retournent à l'aide sociale. Pourtant, quand on a un travail, on a des collègues, on a des horaires, on a un cadre social et on peut retrouver une dignité.

Ici, j'aimerais aussi relever qu'en matière d'emplois de solidarité il n'y a pas de diktat: on n'oblige pas une personne à prendre un emploi de solidarité. Cela peut être un choix pour quelqu'un qui, en fin de droit de chômage, préfère avoir un emploi et ne pas être au ban de la société. Des gens ont d'ailleurs témoigné de leur satisfaction d'avoir retrouvé un emploi. Pour en revenir à la motion, le Parti libéral-radical est d'accord avec la première invite, qui demande de faire un inventaire exhaustif des tâches municipales assurées par les emplois de solidarité, encore qu'en commission des finances cela a déjà dû être clairement établi. De même, comme l'a dit M^{me} Valiquier Grecuccio tout à l'heure, on devrait pouvoir, dans le cadre de la loi cantonale, offrir une formation continue à ces personnes.

Ensuite, j'aimerais tout de même dire que je trouve étranges les propos des Verts et leurs amendements visant à régulariser à terme les personnes en

EdS. M. le conseiller administratif a expliqué qu'il y avait des règles et qu'on ne pouvait pas automatiquement régulariser ces personnes. Pour ce qui est de la deuxième invite, elle n'est pas du ressort de la Ville et elle s'adresse d'ailleurs au Conseil d'Etat. Ce seront donc des sujets qui devront être traités par le Canton.

Maintenant, j'aimerais encore revenir sur l'intervention de M^{me} Moratti, qui nous disait qu'il n'y avait pas à attendre... J'ai l'impression qu'Ensemble à gauche, les socialistes ou les Verts ne sont pas du tout dans le principe de réalité, mais dans le principe de plaisir, comme le définissait Freud, c'est-à-dire dans la pulsion, dans l'immédiateté. Le principe de réalité, cher au Parti libéral-radical et au Parti démocrate-chrétien, est un principe régulateur qui vise une adaptation à l'environnement extérieur. Quand j'entends les Verts dire qu'il n'y a pas à attendre, quand j'entends Ensemble à gauche dire qu'il faudra donner plus de subventions aux associations bénéficiant de ces emplois de solidarité, je me dis qu'ils rêvent! Ni le principe de réalité ni les règles de l'économie ne sont prises en compte.

L'attitude de M^{me} Moratti est un peu celle qu'avait le Roi Soleil en France! Lorsqu'il avait de grandes ambitions, de grandes entreprises en vue, il n'attendait pas, il augmentait les impôts selon son bon vouloir. Je trouve que la position d'Ensemble à gauche est également particulièrement problématique. Quand le Parti libéral-radical préconise, ou suggère de favoriser les emplois fixes dans les entreprises en leur accordant des avantages fiscaux pour tout nouvel emploi créé, on entend les membres d'Ensemble à gauche crier au scandale! Pour eux, il faudrait plutôt taxer davantage les entreprises, les prendre au collet avec des impôts toujours plus élevés, de manière à les étouffer et à les empêcher de créer des emplois... (*Exclamations.*)

Le président. Madame Roulet, il vous faut songer à conclure...

M^{me} Michèle Roulet. Oui, je conclus en répétant que ces emplois de solidarité peuvent être améliorés, que la loi cantonale ne nous concerne pas, mais que nous pourrions peut-être suggérer que ces emplois ne soient jamais un premier emploi pour ceux qui sortent des études. En revanche, les jeter purement et simplement reviendrait à mettre en péril bien des associations et notre économie genevoise.

Le président. Je donne encore la parole aux deux magistrats, puis nous passerons au vote... J'entends que le vote nominal est demandé, il en sera fait ainsi.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Après ce débat extrêmement engagé, je note que, à quelques nuances près, la très grande majorité des groupes de ce parlement est d'accord sur le fait que le système des EdS aujourd'hui n'est pas satisfaisant. Seul le Parti libéral-radical le défend et c'est normal, puisque c'est François Longchamp qui l'avait initié et qu'Isabel Rochat doit le gérer aujourd'hui, avec peu d'enthousiasme d'ailleurs... Cela dit, j'aimerais ramener le débat à des réalités, humaines, sociales, institutionnelles et légales, concrètes. Je rappelle que, s'il y a des EdS, c'est parce que Berne a mis fin au système des emplois temporaires cantonaux; le Seco (Secrétariat d'Etat à l'économie) a décrété que ces emplois temporaires cantonaux ne pouvaient pas continuer à donner droit à un retour aux prestations de l'assurance chômage.

On a donc trouvé ce système des EdS. A l'origine, le projet reposait sur un contrat moral et social, à savoir que les gens seraient réellement accompagnés et soutenus, et non pas collés simplement dans un contrat de durée indéterminée. Certes, ils étaient censés acquérir des droits à l'assurance chômage au cas où ils seraient licenciés, mais avec un salaire de 3000 francs par mois les indemnités chômage ne sont pas loin du barème de l'assistance, voire en dessous. Ces personnes en EdS étaient donc censées être accompagnées et soutenues pour leur réinsertion. Or, aujourd'hui, le taux officiel de réinsertion des EdS pour le canton de Genève est de 11%! Alors, tant mieux pour ces 11%, mais c'est un peu maigre par rapport aux dégâts collatéraux.

Je rappelle aussi que l'employeur est toujours une entité de type associatif, ou en tout cas à but non lucratif, et que ce n'est ni la Ville ni l'Etat de Genève directement. Si la Ville de Genève fait appel à des EdS, c'est via un employeur juridiquement autonome. Quand je suis arrivé à la tête du département de la culture et du sport, j'ai fait le constat que j'avais le triste record du nombre maximal d'EdS en Ville. Je ne parle pas des cas – ils existent aussi – concernant des tâches annexes, qui ne sont pas directement au cœur de l'administration municipale. Je parle des musées et des bibliothèques, principalement des Musées d'art et d'histoire, des bibliothèques municipales et des grandes institutions, où il y avait plus de 40 EdS. Ce qui était particulièrement malvenu, Mesdames et Messieurs, et vous le savez, c'est que, dans les mêmes salles des musées par exemple, des gens faisaient le même travail, certains en étant fonctionnaires, d'autres en étant en EdS. Il y avait d'ailleurs encore une troisième catégorie, à savoir les agents privés de surveillance.

Si nous en sommes arrivés là, c'est qu'il manquait objectivement des effectifs – et il en manque toujours – pour la surveillance dans nos musées. Nous sommes à la fin d'un audit du système de surveillance, qui sur plusieurs points est archaïque. A l'époque, en attendant cet audit, il fallait trouver une solution pour pouvoir maintenir nos salles de musées ouvertes au minimum. Les emplois temporaires cantonaux, qui étaient déjà un palliatif peu recommandable, avaient

Motion: emplois de solidarité

été supprimés et, à un moment donné, soit nous demandions 20 postes au Conseil municipal, soit nous trouvions d'autres solutions. Le conseiller administratif précédent, à contrecœur, je le sais, a choisi la voie des EdS.

Pour ma part, j'ai rencontré une bonne partie de ces EdS. Tout à l'heure, plusieurs intervenants ont relevé, à juste titre, que c'était une erreur de croire que ces gens étaient mal formés, âgés ou autres. En réalité, les EdS sont très représentatifs de notre société et il y a de tout: tous les âges, tous les profils de formation, tous les parcours de vie imaginables, toutes les origines... C'est très diversifié et il n'y a pas du tout de profil type. Toutefois, les personnes qui arrivent en EdS ont, en général, connu des accidents de parcours professionnel notamment, qui font qu'elles ont épuisé, totalement ou à peu de chose près, leur droit à l'assurance chômage. Quant au fameux choix d'être en EdS, certes, les personnes peuvent dire non, mais entre l'EdS et l'assistance, la plupart – et c'est tout à leur honneur – se disent effectivement qu'il vaut mieux avoir un emploi. Ce d'autant qu'elles croient au contrat, au fait qu'on les accompagnera, qu'on les aidera à se réinsérer. Elles savent que ce n'est pas garanti, dès lors que le taux de réinsertion est de 11%, et elles comprennent que seule une personne sur dix a sa chance, d'après la statistique globale.

J'ai donc rapidement initié une démarche visant à faire d'abord un état des lieux. L'inventaire a été fait et, en juin 2012, le Conseil administratif a adopté un plan de désengagement progressif et socialement responsable. Concrètement, cela signifie que nous suppléons aux associations employeurs qui ne font pas leur travail et dont certaines sont clairement bidon – je pèse mes mots – en prenant en charge les mesures de formation et d'accompagnement. Nous avons, avec ma collègue Sandrine Salerno, beaucoup travaillé là-dessus et nous nous sommes organisés, avec l'aide du Fonds chômage, pour compenser ce que ne font pas les employeurs. Nous ne sommes pas l'employeur juridique, mais nous suppléons. Puis, dès qu'un poste se libère – idéalement un poste fixe ou sinon un poste d'auxiliaire – les personnes en EdS bénéficieront, non pas d'une garantie en termes d'engagement, mais en tout cas d'un traitement prioritaire et, le cas échéant, d'un complément de formation.

Depuis ce plan de juin 2012, nous sommes passés de plus de 40 EdS à trente-deux. Si le budget 2014 est voté tel que je l'ai proposé, il n'y en aura plus que vingt-six. La plupart des EdS ont été réinsérés dans nos services et nous enregistrons donc un taux de réinsertion qui dépasse 50%. Mais cela reste insuffisant, car ces gens-là espèrent, tout en sachant que ce n'est pas garanti, que nous pourrions nous occuper d'eux. Certains sont depuis cinq ans en EdS. La plupart nous disent qu'ils adorent leur boulot, mais quand on est payé 3000 balles par mois, à côté d'un collègue fonctionnaire qui, lui, est payé, et heureusement, au tarif de la fonction publique, sur la durée, cela ne fonctionne pas.

Aujourd'hui, nous poursuivons ce plan de désengagement. La solution consistant à mettre fin tout de suite aux EdS signifierait casser le contrat avec les associations. Dans ce cas, celles-ci licencieront les intéressés, puisqu'il n'y aura plus d'affectation. Cette solution est exclue, car elle ne serait pas socialement responsable. L'alternative, Mesdames et Messieurs, c'est que nous vous demandions l'équivalent en postes, mais ce serait une sacrée facture. Je suis pour ce principe, car ce serait cohérent. Cela ne veut pas dire que nous les engagerions tous forcément, mais nous pourrions en tout cas éviter de faire du palliatif pour des tâches de service public, comme la surveillance des salles de musée ou des activités dans les bibliothèques. Au budget 2014, deux postes sont demandés pour l'Ariana. Les EdS qui travaillent là-bas donnent pleinement satisfaction, mais je n'ai pas de poste disponible pour les engager... (*Remarques.*) Oui, ces postes sont demandés: ils figurent au budget 2014! S'agissant du Musée d'art et d'histoire, nous espérons le fermer bientôt complètement, pour les bonnes raisons que vous connaissez.

Comme je l'ai dit, le rapport sur la surveillance des musées en général sera rendu à la fin de l'année. Pour ma part, j'espère vivement qu'on sortira du système des EdS, car confier des tâches de service public dans nos espaces municipaux à des EdS était une très mauvaise idée. Pour en venir à la motion, demander un simple inventaire sera peut-être un compromis minimal, mais c'est un peu court. Quant à confirmer la volonté du Conseil municipal d'internaliser les EdS, cela veut dire des demandes de postes, ou en tout cas des budgets pour confier des mandats à d'autres acteurs, ou des subventions. De toute façon, ce ne sera pas gratuit. Si vous voulez accélérer le rythme, il y aura une facture. Pour le moment, le Conseil administratif a déjà pris des mesures, comme mon collègue Guillaume Barazzone l'a dit tout à l'heure. Nous n'avons pas attendu ce débat, mais nous nous réjouissons d'avoir pu nous faire une idée de la sensibilité du parlement à ce sujet. Je le répète, sortir plus vite du système EdS aura un coût. (*Applaudissements.*)

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je voudrais revenir sur la question principale qu'a soulevée M^{me} Anne Moratti, qui prétendait que je n'avais pas l'intention d'engager ces personnes. En réalité, Mesdames et Messieurs, je vous ai dit, en relatant la position majoritaire du Conseil administratif, que nous avons pris la décision de nous séparer de trois EdS qui travaillaient pour Partage et que la Voirie avait mandatés avant mon arrivée. J'imagine qu'initialement l'idée de mon prédécesseur était de subventionner indirectement cette association, en faisant travailler des gens en vue de les réinsérer. Il se trouve que ces gens étaient payés moins que ce qu'on imaginait et que notre Conseil n'était pas, à ma connaissance, au courant de cet accord. Je ne l'étais pas non plus lorsque je suis arrivé à la tête du département.

Cela dit, le Conseil administratif a donc pris une décision de principe en 2012, disant qu'on devait mettre fin aux EdS. Comme l'a expliqué M. Kanaan, dès lors qu'il s'agit d'engagements dans l'administration par le biais d'ouverture de postes – pour autant que ces postes soient créés – le processus normal de recrutement doit s'appliquer. Cela ne signifie pas qu'on ne va pas engager les EdS, cela signifie qu'on ne peut pas le garantir.

Maintenant, j'aimerais dire que je suis un peu dérangé par la teneur des débats, par les invectives entre la gauche et la droite... Ma conviction est que ce débat mérite un peu mieux que des invectives. En effet, hormis la question des EdS, il y a une question encore plus fondamentale, qui relève du débat de société et pour laquelle notre municipalité est totalement compétente et peut décider ce qu'elle veut faire. C'est la question, d'ailleurs historique, de l'insertion des gens qui sont handicapés, qui sont à l'assurance invalidité, qui ont des problèmes et qui, si nous ne les aidions pas – je vais y revenir – seraient à l'assistance. Ils sont nombreux.

Un certain nombre d'entre vous a demandé une liste des tâches qui, dans l'administration, dans les différents services, étaient externalisées. En l'occurrence, l'administration doit externaliser certaines tâches, par exemple en mandatant des architectes, par exemple en mandatant une entreprise pour vider les conteneurs de recyclage, parce que le service Voirie-Ville propre n'a actuellement pas les camions pour ce faire... Mais il y a en plus toute une série de mandats qui historiquement, au lieu d'être donnés à des sociétés privées, ont été donnés à des associations comme l'Orangerie, l'OSEO, Réalise... Ces entreprises emploient, certes, quelques EdS, parce que l'Etat s'est également adressé à elles lorsqu'il a dû trouver des places. Mais ces associations, que par ailleurs nous subventionnons par le biais du Fonds chômage, emploient aussi toute une série de gens grâce aux mandats que la Ville, historiquement, leur a attribués. Or les positions dogmatiques de certains aujourd'hui mettent très clairement en péril ce système.

Je peux entendre que l'on veuille internaliser toutes les tâches de l'administration, faire en sorte que ces gens soient remplacés par des fonctionnaires, mais il faut alors regarder les choses en face et dire la vérité: si la collectivité publique ne peut plus offrir un travail à des gens qui n'ont pas eu beaucoup de chance, qui ont été «cabossés» par la vie, qui peut le faire? Qui peut le faire? Je vous mets donc en garde: il ne s'agit pas de mettre tout le monde dans le même sac. Il convient de différencier la question des EdS de la question fondamentale suivante: que peut et que veut faire la collectivité pour ces gens qui sont en marge de la société? Avec la décision d'internaliser, de fonctionnariser toutes les tâches, y compris les petites tâches qu'on confie à des associations du type de l'Orangerie, des travaux d'aide pendant des périodes spécifiques de l'année ou des travaux spécifiques qui n'étaient pas, historiquement, des tâches régaliennes, avec cette décision on risque de casser la baraque et fragiliser les plus fragiles.

Mesdames et Messieurs, j'insiste pour qu'on ne mélange pas les bidons. Aujourd'hui, vous faites le débat sur les EdS, mais je crains que certains – j'espère me tromper – veuillent tout casser. Je pense qu'en la matière il faut être très attentif, faire attention à ne pas tout mélanger. Voilà ce que je voulais dire. Au-delà des EdS, il y a des emplois en jeu dont nous sommes responsables, pour lesquels nous sommes compétents. Nous avons une responsabilité, nous devons être nuancés et veiller à ne pas casser un système qui, même s'il n'est pas idéal, a quand même bien fonctionné. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, avant que nous passions au vote, je voudrais vous faire part de mon sentiment: nous sommes des politiques et nos arguments doivent être des arguments politiques. Nous ne sommes pas des ennemis, mais des adversaires, et nous devons faire preuve de respect. Je suis désolé qu'il y ait parfois des paroles qui dépassent les pensées. Voilà, maintenant nous entrons en procédure de vote. Comme cela a été demandé, les votes auront lieu à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement des Verts à la quatrième invite est refusé par 56 non contre 8 oui (2 abstentions).

Ont voté non (56):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Motion: emplois de solidarité

Ont voté oui (8):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve).

Se sont abstenus (2):

M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Ahmed Jama (S), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement des Verts à la cinquième invite est refusé par 43 non contre 21 oui (2 abstentions).

Ont voté non (43):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christov Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M. Pierre Vanek (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (21):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Se sont abstenus (2):

M. Pascal Holenweg (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (13):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M. Laurent Leisi (MCG), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement du Mouvement citoyens genevois visant la suppression des quatre dernières invites est accepté par 36 oui contre 31 non.

Ont voté oui (36):

M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genechand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Patricia Richard (LR),

Motion: emplois de solidarité

M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR).

Ont voté non (31):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve),

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée est refusée par 47 non contre 17 oui (3 abstentions).

Ont voté non (47):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaïm (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Maria Casares (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR),

M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Anne Moratti (Ve), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Pierre Rumo (EàG), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Christian Zaugg (EàG).

Ont voté oui (17):

M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (3):

M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (12):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC à moyen terme: une 3^e phase dans les travaux» (M-886 A)¹.

Rapport de M. Guy Dossan.

Cette motion a été renvoyée à la commission des travaux et des constructions par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 23 novembre 2010. Cette commission, placée sous la présidence de MM. Alexandre Wisard, puis de Christian Zaugg, a examiné l'objet cité en titre dans ses séances des 1^{er} décembre 2010 et 24 avril 2012.

Les notes de séances étaient prises par M. Jorge Gajardo Muñoz, que le rapporteur remercie pour la clarté et la précision de sa prise de note.

Rappel de la motion

Considérant:

- que, après les travaux de la deuxième phase de l'été 2009, la patinoire des Vernets ne correspond toujours pas, de façon générale, aux besoins du Genève-Servette Hockey Club (GSHC) ni aux normes fixées par la ligue nationale; pour preuve, le nombre d'exceptions temporaires actuellement permises par la ligue;
- que, suite à ces travaux, le GSHC subit un gros manque à gagner dû à la diminution drastique du nombre de loges ainsi que de sièges VIP;
- que la régie technique de la patinoire est située au milieu des loges VIP, alors même que sa mise en place à un autre emplacement ne gênerait pas l'exploitation de la patinoire par le GSHC;
- que l'actuel aménagement, dans le cadre de la deuxième phase des travaux, a été fait sans aucune concertation avec le principal utilisateur de la patinoire qu'est le GSHC;
- la nécessité de présenter durant le premier semestre 2010 le projet de troisième phase des travaux pour que ceux-ci soient achevés pour la saison 2010-2011;
- l'obligation pour la Ville de fournir un outil fonctionnel à son club de hockey,

¹ «Mémorial 168^e année»: Développée, 3197.

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- lui présenter dans les plus brefs délais les éventuels dépassements de crédits engendrés par la deuxième phase des travaux à la patinoire des Vernets;
- lui présenter durant le premier semestre 2010 le projet de troisième phase des travaux, comprenant notamment le creusement de la patinoire, conformément à la résolution R-118 acceptée à l'unanimité du Conseil municipal, afin que les travaux soient terminés pour la saison de hockey 2010/2011;
- se concerter avec le Genève-Servette Hockey Club en tant que principal utilisateur pour l'ensemble des chantiers présents et à venir de la patinoire des Vernets.

Cette motion a été traitée simultanément à la proposition PR-835 (trois crédits d'un total de 14 309 000 francs pour la patinoire intérieure des Vernets) et au projet d'arrêté PA-117 (GSHC: pour une augmentation immédiate du nombre de sièges VIP à la patinoire des Vernets).

Si ces deux objets ont été votés par le Conseil municipal, la proposition PR-835, le 20 avril 2011, et le projet d'arrêté PA-117, le 21 mars 2012, la motion M-886, pour une raison inconnue, a échappé à la sagacité de la commission et, après une réactivation tardive, a vu son vote ne s'opérer que le 24 avril 2012.

Séance du 1^{er} décembre 2010

Audition de M. Simon Brandt, auteur du projet d'arrêté PA-117, dans le cadre de l'examen de cet objet, auquel il est également demandé de se référer à la motion M-886 dont il est aussi le cosignataire

La discussion de la commission ne s'orientant toutefois quasiment que sur l'objet du projet d'arrêté PA-117, lui-même se rapportant, en grande partie, à la proposition PR-835. Le rapporteur vous prie de vous référer aux documents votés par le Conseil municipal en séance plénière, comme dit précédemment, le 20 avril 2011 pour la proposition PR-835 et le 21 mars 2012 pour le projet d'arrêté PA-117, puisque, en ce qui concerne la motion M-886, le motionnaire a seulement relevé, lors de son audition, qu'au vu de l'existence de la proposition PR-835 et du projet d'arrêté PA-117, seules les invites 1 et 3 étaient encore d'actualité.

A titre d'information, il convient de signaler que, à la suite de cette séance, la commission des travaux et des constructions avait encore auditionné, dans le cadre de la proposition PR-835 et du projet d'arrêté PA-117, le GSHC et ses architectes-conseil, le conseiller d'Etat Mark Muller et le conseiller administratif Manuel Tornare, pour finalement aboutir aux deux votes précités, la motion M-886 échappant au vote et disparaissant malencontreusement des ordres du jour.

Séance du 25 avril 2012

La commission ressort la motion M-886 des oubliettes et, 17 mois après sa première séance, réauditionne M. Simon Brandt, motionnaire.

M. Brandt est extrêmement bref puisqu'il observe que, aujourd'hui, les invites de la motion M-886 ont été réalisées et que, par conséquent, elle n'a plus d'objet et donc plus de raison d'être.

Il propose d'en boucler l'examen par un refus formel.

Vote

Aucune discussion ne s'engageant, la commission passe au vote et, arrivée au terme de ses travaux sur la motion M-886, vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à l'unanimité de ses membres, de refuser la motion M-886.

M. Guy Dossan, rapporteur (LR). Mesdames et Messieurs, cette motion arrive un peu comme la grêle après les vendanges, ou comme les carabiniers d'Offenbach, c'est-à-dire trop tard, après la bataille... Si je prends la parole, c'est pour préciser un point. Hier soir, on a entendu certains rapporteurs se glorifier d'avoir retenu un objet parce qu'il ne leur plaisait pas. Je ne voudrais pas que les rapporteurs sur des objets qui ont des dizaines d'étoiles à l'ordre du jour soient mis dans le même panier. Si le rapport M-886 A n'arrive que ce soir, ce n'est pas parce que le rapporteur n'a pas fait son travail dans les temps, mais parce qu'il y a eu un couac en commission des travaux et des constructions. Lors des débats passionnés que nous avons eus sur le Genève Servette Hockey Club (GSHC), sur la nouvelle et sur l'ancienne patinoire, sur les travaux de rénovation et tutti quanti, plusieurs objets avaient été déposés, et cette motion M-886 est malheureusement restée dans les oubliettes de la commission et n'en est ressortie que deux ans plus tard. Voilà, sur le fond, je laisserai s'exprimer notre expert en la matière, M. Brandt.

M. Simon Brandt (LR). Quelques mots effectivement sur cette motion M-886, qui était une proposition de l'Entente, du Parti libéral-radical et de moi-même en particulier, à l'époque où le Genève Servette Hockey Club était au bord de la faillite, en raison des manquements liés aux rénovations faites par le Conseil administratif, sous la responsabilité de M. Rémy Pagani. Nous avons désespérément tenté, avant que les choses commencent à aller vraiment mal, de prévenir tant le Conseil municipal que le Conseil administratif. M. Pagani nous avait dit

que tout allait bien et qu'il fallait le laisser travailler, mais, six mois après, on était au bord de la catastrophe, parce que, contrairement à ce qu'avait dit M. Pagani, tout allait mal. On avait frôlé la catastrophe, frôlé le dépôt de bilan du GSHC, non pas à cause de manquements dans la gestion du club, mais bien à cause des errements dans la gestion du dossier par la Ville de Genève.

Depuis, cette motion, comme vous l'avez vu, est devenue caduque – du moins, c'était le cas il y a une année, soit en avril 2012, à l'époque où on pouvait encore espérer légitimement que la nouvelle patinoire serait construite rapidement. Et je m'adresse ici à M. Kanaan: je vous avoue que j'ai un peu hésité à amender ce texte étant donné que des travaux à la patinoire des Vernets seront peut-être bientôt nécessaires. Je ne vais pas le faire, car j'espère sincèrement que le dossier de la nouvelle patinoire se déblocuera entre temps et qu'on n'aura plus à investir un seul franc aux Vernets. J'attire néanmoins l'attention de M. Kanaan sur le fait que je suivrai ce dossier de très près. Je compte par avance sur lui pour faire tout ce qui est en son pouvoir, pour que le dossier de la nouvelle patinoire avance et qu'on ne revive pas dans le futur les erreurs et errements qu'on a connus dans le passé.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai bien compris que M. Brandt allait retirer cette motion et que celle-ci était caduque. Toutefois, je voudrais rappeler que, lors de la première séance où j'ai siégé dans cette salle, le projet de rénovation de la patinoire des Vernets était à la poubelle, Monsieur Brandt! Or qui l'avait mis à la poubelle? C'était l'ensemble des partis de ce parlement! Et celui qui l'a ressorti de la poubelle, Monsieur Brandt, c'est moi! (*Exclamations.*) Oui, c'était moi, avec M. Deshusses, qui m'a accompagné dans cette démarche. Vous étiez peut-être absent, mais toujours est-il que c'était la première séance et qu'une majorité, qui n'était pas la vôtre, a fait en sorte que les deux tribunes parallèles soient construites. Alors, Monsieur Brandt, je veux bien que vous inventiez, que vous réécriviez l'histoire, mais il y a quand même des contre-vérités que je ne peux laisser passer! Cela dit, je prends acte du fait que vous retirez votre motion et que, suite à cela, nous pourrions nous quitter bons amis!

M. Simon Brandt (LR). Je pensais que Danny Kurmann était l'homme le plus malhonnête de Suisse, vu ses décisions arbitrales, mais je constate que M. Pagani n'en est pas très loin... M. Pagani nous dit qu'il a déblocqué le dossier. Oui, Monsieur Pagani, vous l'avez déblocqué tant et si bien que les travaux que vous avez faits ont poussé le club au bord de la faillite... (*Exclamations.*) Dois-je vous rappeler qu'en novembre 2009, lorsque j'avais présenté ces textes, vous aviez dit qu'il fallait vous laisser travailler et que, six mois plus tard, vu que Genève Servette Hockey Club arrivait en finale du championnat suisse, le Conseil

Motion: patinoire des Vernets

municipal soutenait ces textes à l'unanimité, comme par hasard? Si Genève Servette n'avait pas fait le parcours qu'on connaît, jamais ces textes n'auraient trouvé une majorité de circonstance dans cette enceinte, et vous-même ne seriez jamais revenu en arrière sur vos mauvaises décisions.

Monsieur Pagani, dois-je vous rappeler qu'ensuite vous avez osé présenter la nouvelle proposition de rénovation des Vernets – 15 millions pour des *sky boxes* – en annonçant qu'on ne pourrait pas utiliser la patinoire pendant les trois quarts de la saison de hockey suivante? Comment avez-vous pu croire que nous allions accepter une proposition pareille? Or qui a proposé à l'époque un projet qui coûtait vingt fois moins cher? Moi! Et qui a dit que c'était un mauvais projet et que j'allais tout faire capoter? Vous! Mais qui, au final, six mois plus tard, a eu raison? C'est encore moi! Alors, Monsieur Pagani, je sais que votre mouvance politique a souvent une approche révisionniste, avec une vision particulière des faits et de leur histoire... Pour ma part, je ne vous laisserai pas vous dégager de vos responsabilités sur ce dossier! (*Exclamations et applaudissements.*)

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). J'interviendrai brièvement au nom du groupe socialiste. Dans le rapport M-886 A, M. Brandt lui-même observe que cette motion n'a plus d'objet, plus de raison d'être, et pourtant il arrive quand même à nous expliquer qu'il avait tout à fait raison. Pour notre part, nous sommes très contents de compter dans cette enceinte un nouveau projeteur. Je vous félicite, Monsieur Brandt, car, comme vous le savez, j'aime beaucoup les projets d'architecture. Nous sommes très heureux que la profession compte un nouveau membre au sein du Conseil municipal. Cela dit, Monsieur le président, vous transmettez à M. Brandt qu'il faut faire très attention aux termes que l'on emploie: quand on parle d'histoire, le mot révisionniste a quand même un tout autre sens... Comme j'aime beaucoup les mots, je pense qu'il faut faire très attention à ceux que l'on emploie. Dans ce cas-là, le propos était excessivement maladroit, pour ne pas dire plus.

M. Simon Brandt (LR). Il faudrait peut-être que certains se débouchent les oreilles ou ouvrent un livre de sémantique une fois dans leur vie! Le révisionnisme n'est pas associé seulement à la période historique à laquelle voulait faire référence M^{me} Valiquer Grecuccio. Le révisionnisme, c'est faire passer quelque chose pour quelque chose d'autre. Je vous invite ainsi à ouvrir un dictionnaire où vous découvrirez que si le révisionnisme est notamment associé aujourd'hui à ceux qui contestent certains faits de la Seconde Guerre mondiale, le terme s'étend d'abord à toutes les personnes qui veulent modifier l'histoire et la façon dont elle s'est passée. Je ne remercie donc pas M^{me} Valiquer Grecuccio pour sa leçon d'histoire et de morale, elle qui croit toujours savoir tout mieux que tout le monde! Et

je ne remercie pas non plus le Parti socialiste pour ce qu'il a fait à l'époque dans ce Conseil municipal, sur ce dossier, lorsqu'il a soutenu M. Pagani!

Cela étant, vous me permettez, une nouvelle fois, de rappeler tout ce que j'ai fait sur ce dossier et le fait que je n'ai pas eu tort au final. Je le répète: ce texte est caduc et nous allons le refuser à l'unanimité, mais nous reviendrons à la charge si de nouveaux problèmes devaient survenir aux Vernets, respectivement lors de la construction de la nouvelle patinoire. En l'état, le dossier est dans les mains de M. Kanaan. Et je pense sincèrement qu'il est entre de bonnes mains, vu les propos qu'il nous tient souvent, et en tout cas en de meilleures mains que s'il était encore chez M. Pagani. Pour conclure, je dirai qu'il n'y a plus de polémique à avoir sur ce dossier, mais qu'on peut encore rappeler certaines responsabilités passées. Mesdames et Messieurs, la gauche passe son temps à se glorifier de tout ce qu'elle a fait de bien: souffrez de temps en temps qu'on vous rappelle ce que vous avez fait de mal!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je trouve touchante cette appropriation du travail qu'a fait la Ville de Genève! En l'occurrence, il est certain que la Ville de Genève a pris ses responsabilités ces dernières années, en plusieurs étapes, pour assurer, dans le cadre d'une patinoire qui est ancienne et qui a ses limites, des conditions aussi bonnes que possible pour le Genève Servette Hockey Club. Il est évident que ce n'est pas idéal, mais aujourd'hui le club reconnaît tout ce qui a été fait ces dernières années. Je rappelle que 21 millions de francs ont été investis aux Vernets en dix ans, dont 3,5 millions ont été pris en charge par le Fonds intercommunal. Mon collègue, et j'en suis témoin, a mis beaucoup d'énergie dans ce dossier et, même si le club n'a pas toujours été un partenaire facile, il a toujours mis la priorité sur la nécessité de prendre nos responsabilités par rapport à cette patinoire.

Aujourd'hui, l'avenir, c'est vrai, est ailleurs. Je sais que M. Brandt a déjà entendu ces informations, mais je répète que, pour que la nouvelle patinoire se fasse au Trèfle-Blanc, il faut impérativement que le Canton fasse sa part de travail, non seulement en termes de financement, qui est l'étape suivante, mais d'abord en termes d'aménagement du territoire et de pilotage de projet. En effet, il faut régler des problèmes fonciers, des problèmes en lien avec le tram, en lien avec le zonage. C'est la priorité et il faut que cela avance. Certes, j'imagine que, juste en ce moment, le Conseil d'Etat a d'autres soucis, mais dès la fin du processus électoral il devra absolument reprendre son bâton de pèlerin. La Ville ne peut que le rappeler: ce n'est pas notre territoire, nous ne sommes pas propriétaires là-bas. Ensuite, nous serons à nouveau actifs dans la discussion. Nous serons notamment attentifs à ce que les conditions du partenariat public-privé soient définies sur des bases saines, pour éviter la saga qu'on a connue sur une installation qui n'est pas très loin, à savoir le Stade de Genève.

Pétition: pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive

Cela étant, je suis obligé de vous informer – je l’ai déjà fait mais j’insiste – que, si le projet de patinoire au Trèfle Blanc tarde trop, cela pourra réactiver de nouvelles demandes du club, liées au règlement de la ligue. Nous sommes en train de faire examiner ces règles. Partout en Suisse, il y a des patinoires neuves ou rénovées, et il est possible que nous devions, potentiellement, faire de nouveaux travaux à la patinoire des Vernets. Je ne le souhaite pas, pas plus que mon collègue – nous sommes sur la même longueur d’onde à cet égard – mais il est possible que cette revendication arrive et doive être discutée.

Mise aux voix, la motion est refusée par 44 non contre 1 oui (1 abstention).

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d’examiner la pétition du 8 mai 2012: «Pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive» (P-286 A)¹.

Rapport de M. Pierre Gauthier.

La pétition P-286, émanant de plusieurs groupements politiques et associatifs, a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal lors de sa séance plénière du 8 mai 2012. La commission des pétitions s’est réunie le 27 août 2012, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger.

Les notes de séances ont été prises par M. Daniel Zaugg.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 27 août 2012

Audition de M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Lisa Mazzone et de M. Jean Berthet, représentants des pétitionnaires

Les représentants des pétitionnaires expliquent que:

- les cyclistes rencontrent d’importantes difficultés lors de la traversée entre Bel-Air et Rive. Il y a là un réel problème de sécurité dû à l’absence d’amé-

¹ «Mémorial 169^e année»: Commission, 5842.

Pétition: pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive

nagements cyclables spécifiques. La pétition demande donc des aménagements clairs qui permettent aux cyclistes de relier ces deux points en toute sécurité;

- les tracés cyclables, continus et sécurisés, sont essentiels pour favoriser la mobilité douce face à l'importante augmentation du trafic motorisé constatée à Genève. Le vélo et le vélo électrique sont en effet des alternatives crédibles au trafic motorisé individuel. L'arrivée prochaine à Genève des vélos en libre-service va augmenter l'utilisation urbaine de la bicyclette. Or, certains maillons manquent et freinent le développement de la mobilité douce en Ville. L'axe Bel-Air – Rive est un de ces maillons manquants;
- la pétition a remporté un grand succès avec environ deux mille signatures récoltées. Les signataires estiment en effet que l'axe Bel-Air – Rive est véritablement dangereux pour les cyclistes. De plus, le développement constant de l'usage du cycle en ville devrait entraîner l'installation concomitante d'aménagements adaptés. Or, aujourd'hui, par manque de balisage, les cyclistes ne savent pas où ils peuvent circuler entre Bel-Air et Rive en toute sécurité et légalité;
- pour Pro Vélo, l'une des associations pétitionnaires, la solution à ce problème pourrait être d'aménager une voie cyclable, balisée et bidirectionnelle, joignant Bel-Air et Rive empruntant la rue du Rhône.

Questions des commissaires et réponses des pétitionnaires

Concernant l'indiscipline de certains cyclistes entraînant la mise en danger de la sécurité des piétons dans les Rues-Basses et l'éventuel danger représenté par le contre-sens cyclable à la rue du Rhône.

Les pétitionnaires confirment que, aujourd'hui, la situation dans les Rues-Basses n'est pas satisfaisante pour la sécurité des riverains, des cyclistes et des piétons. Ils pensent donc judicieux de créer un aménagement clair et bien balisé à la rue du Rhône, les contre-sens pour les cyclistes n'ayant pas entraîné d'accidents depuis leur mise en service dans plusieurs rues de Genève.

Les pétitionnaires penchent donc vers un aménagement cyclable à la rue du Rhône, car les quais sont déjà occupés par de nombreux commerces. Néanmoins, si les services compétents proposent l'aménagement cyclable des quais, les pétitionnaires ne s'y opposeront pas. L'objectif des pétitionnaires n'est pas de se substituer aux services compétents, mais de trouver la meilleure solution possible.

Les pétitionnaires insistent également sur le fait qu'une des associations signataires agit en faveur du respect des autres usagers et des règles de la circulation par les cyclistes. Cette association, Pro Vélo, organise à cet effet de nom-

Pétition: pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive

breuses actions – cours, campagnes, cours de conduite pour enfants, etc. – pour améliorer le comportement déviant de certains cyclistes. Ils constatent, par ailleurs, que d'autres usagers de la route commettent des infractions et qu'il faudrait s'abstenir de stigmatiser la seule catégorie des cyclistes.

Les pétitionnaires rappellent que les associations pour la mobilité douce ne peuvent pas verbaliser les cyclistes indéclicats, de même que le Touring Club Suisse (TCS) ne peut amender les automobilistes qui stationnent sur les bandes cyclables. En plus, des cours spécifiques, des actions de prévention sont entreprises en collaboration avec la Ville, comme la journée cyclo-civisme au parc des Bastions. En effet, les cours ne suffisent pas pour améliorer les comportements ou la sécurité, il est donc indispensable de construire des aménagements cyclables adaptés pour que les cyclistes changent d'attitude.

Concernant le partage des trottoirs entre piétons et cyclistes, notamment dans les Rues-Basses, à l'instar de ce qui se fait en Allemagne et sur certains trottoirs genevois, et concernant la consultation des associations en faveur de la mobilité douce par les autorités quand aux projets d'installation de pistes et d'aménagements cyclables.

Le partage des trottoirs entre piétons et cyclistes impose que soient réalisés un certain nombre de critères, dont celui de la densité d'usagers en fonction de la surface disponible. Or, la densité très importante de piétons dans les Rues-Basses et leurs déplacements souvent erratiques – transversal et latéral, d'une boutique à l'autre – ne plaide pas en faveur de la cohabitation des piétons avec les vélos. Les pétitionnaires regrettent ainsi la tendance actuelle visant à rejeter les cyclistes sur les trottoirs, sans prendre en compte les problèmes que cela induit.

Il y a certainement des efforts à faire pour adapter les villes au trafic cycliste, en constante augmentation. La pétition s'inscrit dans cette dynamique d'adaptation en demandant un aménagement clair et balisé censé améliorer la sécurité et empêcher le comportement déviant de certains cyclistes. La signalisation routière, qui date des années 1960, n'est plus adaptée à la situation actuelle. En France, de nouvelles pratiques sont en vigueur, et les cyclistes peuvent, par exemple, tourner à droite alors que les feux sont au rouge. Genève devrait installer de tels aménagements afin que les différents usagers de la route ne soient pas en concurrence entre eux, d'autant plus que Genève est une ville très dense et que les rues sont souvent étroites.

Concernant la consultation, Pro Vélo est membre d'une commission cantonale relative aux pistes cyclables. Un représentant du TCS, un délégué de la gendarmerie et des représentants de la Direction générale de la mobilité siègent dans cette commission. Pro Vélo a donc son mot à dire sur les projets et intervient régulièrement lors d'enquêtes publiques. L'Etat fait donc un effort. Mais la fréquence des rencontres devrait être grandement améliorée.

Pétition: pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive

Concernant l'obligation de faire disparaître les automobiles et le parcage sauvage dans les Rues-Basses en cas d'aménagement cyclable à double sens. Et concernant le fait qu'aucune autorité n'a pris l'initiative (ou n'a osé en assumer les conséquences politiques) de faire enlever toutes les voitures parkées sauvagement.

Les pétitionnaires rappellent qu'actuellement la rue du Rhône est frappée d'une interdiction de circulation des automobiles privées. Une motion, soutenue par les pétitionnaires (M-824 annexée), allant dans le sens d'un renforcement de l'interdiction de circulation a été acceptée par le Conseil municipal, le Conseil administratif y a répondu (réponse à la M-824 annexée) en mai 2011.

Les pétitionnaires sont également conscients qu'il y a souvent des problèmes de parcage temporaire sur les pistes cyclables. C'est pourquoi, avec un aménagement clair et bien balisé, les automobilistes seront plus prudents, car obligés à une cohabitation plus harmonieuse avec les autres usagers.

Pour conclure, les pétitionnaires rappellent que les comportements problématiques diminuent quand les aménagements sont clairs. Ils précisent enfin la situation actuelle dans les Rues-Basses: les cyclistes venant de la place de Neuve peuvent circuler sur les voies de tram sur toute la rue de la Corratierie et, avec ceux venant de la place Bel-Air, ils peuvent rouler jusqu'à Confédération Centre. Ils doivent ensuite tourner à droite pour emprunter la rue de la Rôtisserie et rejoindre le rond-point de Rive. Mais, arrivés à Confédération Centre, les cyclistes font face à l'interdiction de poursuivre sur les Rues-Basses, sans aucune autre indication. Il est donc indispensable que les services compétents interviennent pour au moins améliorer la signalisation.

Discussion et vote

La commission ne désirant pas procéder à des auditions supplémentaires, la présidente met aux voix le renvoi éventuel de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition P-286 au Conseil administratif est accepté par 10 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 DC, 2 MCG, 2 LR) et 2 abstentions (UDC).

Annexes: texte de la pétition P-286

texte de la motion M-824

texte de la réponse du Conseil administratif M-824 – 166

P-286



PÉTITION

Pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive

Il n'existe pas de tracé cyclable efficace pour rejoindre Rive depuis Bel-Air. Pourtant, cette traversée représente un axe majeur des déplacements à vélo.

En 1990, l'ASPIC (aujourd'hui Pro Velo Genève) avait gagné de pouvoir circuler à vélo de la Cité à la Fusterie. Depuis et malgré l'usage nettement plus répandu du vélo grâce à une évolution en faveur de la mobilité douce, aucune mesure n'a été prise pour faciliter la traversée aux cyclistes.

Un tracé cyclable efficace, sécurisé et en continu sur cet axe essentiel de la mobilité genevoise permettrait d'améliorer de manière certaine la mobilité et la sécurité de toutes et tous.

Cet aménagement s'inscrirait par ailleurs parfaitement dans le prolongement de la motion 824 acceptée par le Conseil municipal, concernant la sécurisation de la rue du Rhône.

Nous demandons donc par cette pétition aux autorités compétentes d'établir un tracé cyclable continu, sécurisé et bien balisé entre *Bel-Air* et *Rive*.

A renvoyer dernier délai, le 26 mars 2012,
au *Parti socialiste Ville de Genève*, rue des Volsins 15, 1205 Genève

Nom	Prénom	Adresse	Courriel	Signature
-----	--------	---------	----------	-----------

Parti socialiste Ville de Genève, Association Transports & Environnement Genève, Pro Velo Genève, association Actif-trafiC, Jeunesse socialiste genevoise, Jeunes Verts genevois, association Roue Libre, SolidaritéS Genève, les Verts Ville de Genève, Parti du Travail

Possible de signer directement sur internet: www.ps-geneve.ch/velo

Motion de la commission de l'aménagement: «Pour une rue du Rhône sécurisée!»

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 13 octobre 2010, dans le rapport M-824 A)

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre langue avec les autorités compétentes afin de transformer le statut de rue marchande en rue interdite à la circulation en tout temps sur la rue du Rhône, entre la place du Lac et la place Bel-Air, à l'exception des Transports publics genevois, des véhicules de livraison et des taxis;
- de marquer physiquement l'interdiction d'accès à cette portion de rue, par exemple au moyen de bornes rétractables, de l'aménagement du tronçon de rue et de l'élargissement des trottoirs;
- de mettre en place un plan d'action en collaboration avec la police genevoise pour sanctionner les contrevenants, dans l'attente de la réalisation de ce qui précède;
- de rendre compte des mesures prises au Conseil municipal.

Etat au 15.03.08

Tableaux (en nombre d'accidents)

Accidents rue du Rhône en tout.

		Typologies d'accident		Total
		Blessé(s)	DM	
Année de l'accident	2000	2	7	9
	2001	9	12	21
	2002	7	11	18
	2003	5	9	14
	2004	5	11	16
	2005	3	11	14
	2006	7	8	15
	2007	5	6	11
	2008	6	3	9
Total		49	78	127

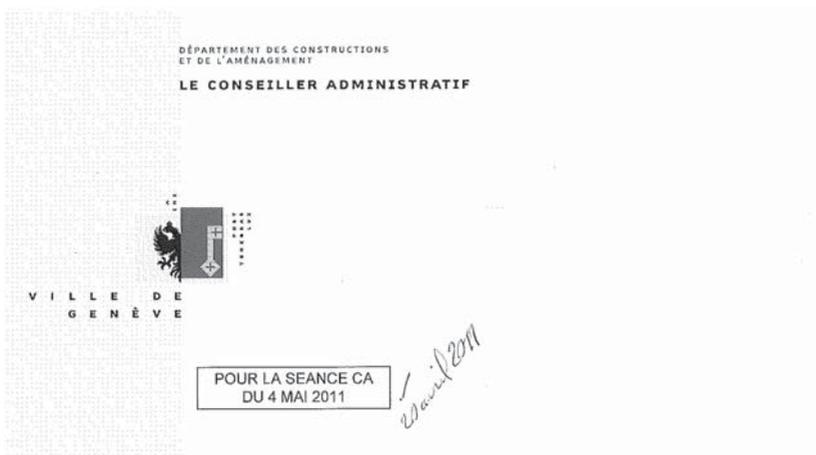
Accidents rue du Rhône, impliquant au moins un piéton.

		Typologies d'accident		Total
		Blessé(s)	DM	
Année de l'accident	2000	1		1
	2001	5	1	6
	2002	3		3
	2003	1		1
	2004	3		3
	2005	1		1
	2006	3		3
	2007	1		1
	2008	2		2
Total		20	1	21

Accidents rue du Rhône, impliquant au moins un véhicule de transports publics.

		Typologies d'accident		Total
		Blessé(s)	DM	
Année de l'accident	2000		3	3
	2001	2	2	4
	2002	1	2	3
	2003		2	2
	2004		1	1
	2005	1		1
	2008	1		1
Total		5	10	15

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2013 (soir)
Pétition: pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive



Conseil municipal

M-824

Réponse du Conseil administratif à la motion M-824 de la commission de l'aménagement, acceptée par le Conseil municipal le 13 octobre 2010, intitulée: « Pour une rue du Rhône sécurisée ».

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre langue avec les autorités compétentes afin de transformer le statut de rue marchande en rue interdite à la circulation en tout temps sur la rue du Rhône, entre la place du Lac et la place Bel-Air, à l'exception des Transports publics genevois, des véhicules de livraison et des taxis ;
- de marquer physiquement l'interdiction d'accès à cette portion de rue, par exemple au moyen de bornes rétractables, de l'aménagement du tronçon de rue et de l'élargissement des trottoirs;
- de mettre en place un plan d'action en collaboration avec la police genevoise pour sanctionner les contrevenants, dans l'attente de la réalisation de ce qui précède;
- de rendre compte des mesures prises au Conseil municipal.

REPOSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'extrémité de la rue du Rhône, soit le tronçon situé entre la place du Rhône et la place Bel-Air, bénéficie depuis le 24 septembre 1993 d'un statut particulier restreignant la circulation. Cette réglementation demeure toutefois mal respectée. D'autre part, on constate quotidiennement un stationnement illicite en double file sur l'unique voie de circulation automobile. Il en résulte un engorgement récurrent qui péjore fortement la progression des transports publics et la sécurité des traversées piétonnes.

Pétition: pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive

Depuis début 2009, le statut de rue marchande débutant au droit de la place du Rhône, interdisant le transit des voitures individuelles, des motos et des scooters, a d'ores et déjà été complété par un arrêté de chantier lié au TCOB, où seuls peuvent passer les véhicules des TPG, taxis, limousines et quelques ayants droit dûment autorisés.

Afin de faire respecter la réglementation de trafic en vigueur et de modifier durablement les pratiques des usagers illicites, un plan d'action de la DGM en collaboration avec la police et la police municipale a débuté le 1^{er} février 2011, pour informer, puis sanctionner les automobilistes et deux-roues motorisés qui empruntent actuellement la rue du Rhône en dépit de l'interdiction de circuler.

Dès décembre 2011, le TCOB sera mis en service, ainsi qu'un nouveau système d'exploitation des lignes de tram appelé Concept des lignes. Ce dernier impliquera une augmentation des transbordements de passagers entre les arrêts de tram Bel-Air Cité et Bel-Air ponts de l'île. Les études menées à ce jour ont identifié des conflits importants entre ce flux de piétons et les véhicules sortant de la rue du Rhône et ont démontré qu'un respect de la réglementation en place permettrait d'ores et déjà d'y parer.

Enfin, la convention signée entre l'Etat et la Ville de Genève pour la levée des oppositions au TCOB stipulait, après la mise en service du tram, l'engagement de la Direction générale de la mobilité (DGM) à édicter une réglementation de trafic interdisant la circulation des véhicules dans la rue du Rhône à l'identique de ce qui existe dans les rues Basses, ceci sur la base d'un projet d'aménagement à établir par la Ville de Genève.

Une demande de crédit est en cours d'élaboration pour une étude visant à examiner les mesures, tant du point de vue du trafic que de l'aménagement, qui peuvent être prises pour faire respecter la réglementation du trafic, optimiser la progression des transports publics et valoriser l'espace public sur la rue du Rhône. La question du statut de la rue sera traitée.

L'étude commencera après la mise en service du TCOB pour permettre des observations objectives des nouvelles habitudes liées aux changements des schémas de circulation dans les quartiers adjacents (quartier des Banques, Saint-Gervais) et aux reports modaux.

Dans l'intervalle, des mesures légères, au bénéfice d'une autorisation de construire en force depuis le 18 janvier 2011, doivent être réalisées dans le courant du printemps 2011 à la porte de la rue marchande au droit de la place du Rhône. Ce projet d'aménagement routier, matérialisé par un portail avec deux bornes en pierre et un totem pour la signalisation, a pour objectif de régler l'accès du tronçon de la rue du Rhône en rue marchande jusqu'à la place Bel-Air, en le limitant aux seuls véhicules ayants droit. Il répond aux attentes conjointes de la DGM et des TPG. Cet aménagement peut être évolutif, avec la mise en place par exemple d'une borne télescopique électropneumatique ou un contrôle caméra des plaques d'immatriculation, ou réversible, selon le périmètre d'intervention et l'aménagement qui seront envisagés dans la future étude.

Au nom du Conseil administratif

Le Directeur général :
Jacques Moret


Le Conseiller administratif :
Rémy Pagani

Le 4 mai 2011.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Mesdames et Messieurs, voilà une pétition que les Verts vous encouragent, de manière très enthousiaste, à accepter. Actuellement, la situation pour les cyclistes sur l'axe Bel-Air-Rive est totalement catastrophique et chaotique. Dans les Rues-Basses, il y a seulement un tronçon ouvert à la circulation cycliste, et à la rue du Rhône, c'est un sens unique. Or vous n'êtes pas sans savoir que le trafic cycliste est en perpétuelle augmentation. Cela découle évidemment de la politique qui encourage la mobilité douce et du fait que les gens comprennent que le vélo est le moyen le plus efficace pour se déplacer. D'ailleurs, c'est probablement ce qui a poussé la population genevoise à accepter, en mai 2011, l'initiative sur la mobilité douce, qui demandait notamment des pistes cyclables sécurisées sur les axes principaux. C'est le cas de l'axe Bel-Air-Rive et cette pétition prend d'autant plus de sens qu'hier nous avons voté la proposition PR-907 visant à étudier la circulation à la rue du Rhône. L'étude pourrait reprendre cette pétition; on pourrait réfléchir à faire cette piste cyclable en même temps qu'on résout le problème de circulation à la rue du Rhône par rapport aux bus et aux piétons. Les Verts vous encouragent donc à accepter cette pétition.

Le président. La parole est à M. Pastore... (*Exclamations.*)

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Chers collègues, merci pour votre accueil... Je vais être très bref et dire qu'il faudrait renvoyer cela en commission, parce qu'on ne sait pas où on va faire passer cette piste cyclable. Je comprends sa nécessité pour les cyclistes, mais enfin le parcours ne va pas être facile à définir. Il faudrait renvoyer cela à la commission des travaux et des constructions, car c'est un problème d'aménagement...

Le président. Monsieur Pastore, il s'agit d'un rapport qui sort de commission, et nous allons voter les conclusions...

M. Daniel-Dany Pastore. Oui, mais où va-t-on faire passer les cyclistes? Sous le tram? Moi, je sens que, là, on va encore avoir des difficultés, comme pour la passerelle cycliste à travers la rade. Je suis d'accord de défendre les cyclistes, mais qu'on fasse au moins quelque chose qui tienne la route, avec un plan d'aménagement. Donc, soumettons cela au département des constructions et de l'aménagement, qui nous fera des propositions, et puis après on verra!

M. Grégoire Carasso (S). La vie, Monsieur le président, est parfois dure, surtout en fin de soirée. J'ai de la compassion pour vous et pour l'exercice de

Pétition: pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive

votre fonction, et je ne vous proposerai donc pas de renvoyer cette pétition en commission des finances, même si cela me tente...

Il s'agit là d'une pétition portée à l'origine – une fois n'est pas coutume – par le Parti socialiste, qui est parti du constat que la trajectoire cyclable de Bel-Air à Rive était juste impossible. Cette pétition, qui a été approuvée par les commissaires de tous les partis, y compris le Mouvement citoyens genevois, même si ce dernier semble découvrir ce texte ce soir, demande simplement qu'une traversée cyclable soit établie de Bel-Air à Rive et de Rive à Bel-Air. Les textes de ce genre n'ont pas vocation à être réétudiés une seconde fois, surtout lorsqu'ils ont fait l'objet d'une telle unanimité en commission. Nous proposons donc, pour qu'une traversée cyclable de Bel-Air à Rive et de Rive à Bel-Air soit mise en œuvre rapidement, que cette pétition soit renvoyée au Conseil administratif. C'est le sort que nous réservons généralement aux pétitions, qui plus est lorsqu'elles sont excellentes!

M. Pierre Gauthier (EàG). Je crois que c'est une évidence pour tout le monde: il n'y a pas d'itinéraire sûr et sécurisé entre Rive et Bel-Air, notamment pour les cyclistes. Dès lors que nous sommes libres de choisir notre mode de transport, certains choisissent le vélo et il n'y a donc aucune raison qu'ils soient préférentiels dans leur sécurité lorsqu'ils choisissent ce mode de transport. Cette pétition est d'autant plus bienvenue que le conseiller administratif pourrait en intégrer les demandes dans le projet d'aménagement de la rue du Rhône que nous avons voté hier soir, ici même. Par conséquent, acceptons cette pétition et faisons en sorte que les cyclistes puissent aussi bénéficier d'un aménagement entre Rive et la place Bel-Air.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 32 oui contre 17 non.

- 6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de MM. Miltos Thomaidès, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, M^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado et Martine Sumi: «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève» (M-922 A)¹.**

Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.

Cet objet a été renvoyé à l'étude de la commission spécialisée en date du 22 novembre 2011. Elle a été traitée lors des séances du 8 décembre 2011, 12 janvier 2012, 8 et 22 mars 2012 sous la présidence de M^{me} Maria Casares. Les notes de séances ont été prises par MM. Daniel Zaugg et Christophe Vuilleumier que nous remercions pour leur travail.

Rappel de la motion

Considérant:

- que sur le territoire de la Ville de Genève existent un riche patrimoine historique de parcs, jardins et promenades – héritage de l'esprit baroque ou classique du XVIII^e siècle, créé ou remodelé dans le goût romantique du XIX^e siècle – mais aussi des réalisations plus récentes de qualité;
- qu'un premier travail de recensement par le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) section suisse a déjà été effectué, répertoriant les parcs et jardins historiques sur le territoire de la commune de Genève;
- que quelques publications et expositions ont eu lieu sur le thème des parcs et jardins historiques à Genève (entre autres à l'Institut et Musée Voltaire en 2008) comme premières approches scientifiques de connaissance de ce vaste domaine;
- qu'aucune étude générale, à part des monographies sur des objets isolés, n'a été effectuée jusqu'à présent afin de recueillir les connaissances nécessaires à l'élaboration d'un cahier des charges d'intervention, entretien ou réhabilitation dans ces espaces historiques;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2570.

Motion: un cahier des charges pour l'entretien des parcs

- qu'un grand nombre d'erreurs ont été commises par le passé lors d'interventions malheureuses dues à l'absence de cet instrument fondamental – remplacement ou introduction de plantations d'espèces sans respect de la composition originelle, géométrie des plantations (alignements et espacements) erronée, excès d'entretien effaçant la substance historique, introduction d'activités sans rapport avec le sens et l'esprit des lieux, utilisation de matériaux et de mobilier inadéquats,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le Service des espaces verts de faire élaborer – par ses collaboratrices et collaborateurs ou par l'attribution de mandats à des spécialistes – les études nécessaires à la réalisation du cahier des charges d'entretien et de réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques, propriété de la Ville de Genève.

Séance du 8 décembre 2011*Audition de M^{me} Martine Sumi, motionnaire*

M^{me} Sumi commence son intervention en précisant qu'elle n'est certainement pas la personne la plus compétente pour en parler parmi tous les motionnaires.

Néanmoins, elle évoque que Genève a la chance d'avoir un riche patrimoine historique et c'est donc sous l'angle culturel de la préservation et de l'entretien des parcs et jardins historiques que se place cette motion. Il y a quelques années a eu lieu un premier travail de recensement. En 2008 s'est tenue au Musée Voltaire une exposition, initiant un travail autour de l'histoire des jardins à Genève. Un livre a été publié sous la direction de l'un des motionnaires, M. Thomaidès.

La question posée par cette motion est celle de faire en sorte que tout ce travail de recherche forme une base de données pour les services responsables de l'entretien, de la restauration ou transformation des parcs et jardins, soit le Service des espaces verts (SEVE) et le Service d'urbanisme. Le but est, d'une part, d'éviter les erreurs du passé, de supprimer sans connaître et de restaurer sans savoir. D'autre part, d'élaborer une ligne directrice du patrimoine des parcs et jardins de la Ville qui résiste aux changements de direction des services.

Elle signale qu'une pétition traite un sujet analogue concernant l'abattage des arbres de la plaine de Plainpalais, et que les commissaires attendent les résultats des travaux pour intégrer certaines recommandations.

Elle propose, enfin, d'auditionner les auteurs de l'étude faite sur ce patrimoine.

Un commissaire se demande donc jusqu'où on doit figer un patrimoine qui deviendrait intouchable, sachant que celui-ci, par définition, est évolutif. Il aimerait cibler plus précisément les lieux qui méritent d'être préservés.

Motion: un cahier des charges pour l'entretien des parcs

M^{me} Sumi lui répond que l'invite de cette motion dit bien qu'il faut étudier la question, qu'il n'y a pas, de sa part, de volonté de tout figer, mais un souhait très clair de donner des lignes directrices.

Un commissaire craint que cette motion ne devienne une nouvelle usine à gaz relative à la gestion des parcs. Tout en étant d'accord de planter des arbres et d'augmenter la verdure à Genève, il se méfie de cette protection extrémiste du patrimoine. Il demande s'il n'y a pas déjà, au sein du SEVE et de l'administration, un recensement précis de ces parcs.

M^{me} Sumi lui répond qu'il n'y a pas de règlements adéquats. Le seul travail, relatif à l'angle historique et culturel de ce qui existe à Genève, a été entrepris par le Conseil international des monuments et des sites, section Suisse. La motion qu'elle propose n'est pas faite pour figer le paysage urbain dont font partie les promenades et les parcs. Elle a pour but de protéger ceux qui méritent de l'être. Les outils, pour faire appliquer l'éventuel cahier des charges, seraient attribués au SEVE et à d'autres services qui disposent des moyens nécessaires à leur recensement et leur conservation. Le problème est que, selon elle, il manque aujourd'hui une ligne directrice précise au niveau de l'administration.

Une autre commissaire trouve que cette motion tombe au bon moment puisque, effectivement, la commission des pétitions a pu écouter des propositions de pétitionnaires qui ont élargi le débat en ce qui concerne la plaine de Plainpalais. Cette plaine a, en effet, une valeur patrimoniale, historique et émotionnelle qu'il faut prendre en compte. Elle remarque, à ce sujet, que ce qui ressort assez clairement dans les débats réside en la méconnaissance du patrimoine historique de la Ville. En France, par exemple, on valorise le passé parce que le visage d'une ville est aussi lié à ce qui a été bâti autrefois. Elle estime qu'il ne s'agit pas d'une attache vieillotte au passé, mais, au contraire, trouve cohérent de protéger certains arbres et jardins qui ont pu marquer la vision des Genevois. Il faut une conscience culturelle sur ce point et elle se réjouit que ce document soit présent pour le rappler. Il s'agit donc d'une motion qui mérite toute son attention.

Un commissaire se demande ce qu'implique toute cette recherche et se demande s'il existe une association compétente qui aurait fait le travail pour nous renseigner.

M^{me} Sumi le renvoie à la question de la motion qui est de consulter des historiens des parcs avant de décider de transformations.

Un commissaire remarque que le contexte, qui prévaut depuis un an et demi, est une certaine hypersensibilité de la part d'une partie de la population en ce qui concerne les abattages d'arbres. Il propose avant toute chose d'auditionner le SEVE.

Motion: un cahier des charges pour l'entretien des parcs

M^{me} Sumi rappelle que, à l'intérieur de la Ville de Genève, il y a les moyens nécessaires pour financer une étude de ce genre. Elle rappelle que la Ville appuie en partie le Musée Voltaire qui a réussi à sortir une étude sur les promenades historiques. Il ne s'agit pas de surcharger le SEVE.

La présidente demande si les commissaires ont des propositions d'auditions.

M^{me} Sumi propose d'auditionner les auteurs du livre parce qu'ils disposent de la matière nécessaire pour présenter le contenu du projet de la motion et pour répondre aux éventuelles questions.

Un commissaire propose, quant à lui, d'auditionner le SEVE afin de réorienter la motion. Il constate qu'on ne parle pas forcément de parcs, mais également de paysages urbains.

Un autre commissaire souhaite plus précisément entendre quelqu'un qui aurait la compétence historique et architecturale des monuments et sites de la Ville.

M^{me} Sumi, en écho aux propos de plusieurs, propose d'entendre les auteurs avant le SEVE.

Vote

La présidente met au vote l'audition des auteurs du livre *Jardin, jardins*, cette audition est acceptée par 10 oui (2 Ve, 2 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 EàG) et 2 abstentions (MCG).

Séance du 12 janvier 2012

Audition de M. Pierre Maudet, magistrat chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet estime que ce projet de motion est excellent. Il rappelle que cette motion date de mai 2010 et il ne comprend pas que son prédécesseur ne l'ait pas déjà réalisée. Il ajoute ne pas avoir attendu cette motion pour donner l'ordre, cet automne, de réaliser ce cahier des charges et de faire l'inventaire des parcs et jardins publics historiques. Il invite la commission à voter ou non cette motion car, quoi qu'il en soit, il a décidé de faire le nécessaire. Il ajoute que, d'ici que le Conseil municipal ait voté cette motion, l'inventaire aura largement avancé, mais qu'adopter cette motion représenterait un encouragement. Il souligne que cette motion est une excellente idée, même si elle ne vient pas de son bord et il pense qu'il n'est pas nécessaire de mener un long débat sur la question.

La présidente ouvre alors le tour des questions.

Un commissaire remarque que ce projet sera réalisé même si le Conseil municipal le refuse. Il demande ce que cela coûtera.

M. Maudet répond que ce projet ne coûtera rien pour l'instant puisqu'il s'intègre dans le cadre des budgets existants. Il ajoute qu'il a engagé une personne temporaire, qui est qualifiée pour faire cette étude, et il précise qu'il ne demande pas un centime de plus. Il ajoute que le Conseil administratif est intéressé par ce projet et souhaite avoir une vision claire de la valeur patrimoniale des grands parcs. Il pense que c'est l'un des rôles de la Ville que d'avoir cette vision, non seulement sur les bâtiments mais également sur le patrimoine non bâti. Il remarque qu'il est nécessaire d'avoir une connaissance exacte des arbres du Jardin anglais ne serait-ce que lors des manifestations et afin de développer une politique de réarborisation digne de ce nom.

Un commissaire signale qu'une pétition sur la protection du patrimoine arboré a été traitée et il pense que cette motion va dans le même sens. Il explique qu'un certain nombre d'habitants s'étaient inquiétés du remplacement un peu hâtif des allées de marronniers sur la plaine de Plainpalais.

M. Maudet déclare ne pas avoir été auditionné à ce propos.

M^{me} Sumi rappelle que l'idée était partie d'un travail réalisé avec la Ville et d'une exposition qui s'était déroulée au Musée Voltaire. Elle remarque qu'il avait semblé important d'affiner cette étude au niveau de la Ville afin de bien situer les richesses patrimoniales.

M. Maudet réitère qu'accepter cette motion permet de donner un signal pour aller plus loin et que des décisions difficiles devront être prises au sujet des coupes et des renouvellements. Il ajoute que tout ce qui permettra de replacer ces décisions dans un contexte historique sera le bienvenu. Qu'il est intéressé par cet aspect et que, après huit mois de gestion du SEVE, il a le sentiment que la Ville a hérité d'un patrimoine arboré extraordinaire, riche et varié, qui date de cent cinquante à deux cents ans. Il remarque que le vieillissement est plus rapide aux Bastions en raison des manifestations qui s'y déroulent et il déclare qu'il est nécessaire d'avoir un inventaire parce que des décisions difficiles devront être prises au sujet des coupes et des renouvellements.

M. Maudet remarque aussi que la motion attaque très directement le précédent magistrat socialiste puisqu'il est dit qu'il n'y a pas eu de vision pendant douze ans et il pense que la critique est assez sévère à l'égard de son activité dans ce domaine.

M^{me} Sumi répond que la motion n'évoque pas les douze dernières années mais les cent dernières années!

M. Maudet répond que la situation n'est pas aussi tributaire des magistrats et des directeurs du SEVE puisqu'il est question de parcs et de promenades his-

Motion: un cahier des charges pour l'entretien des parcs

toriques qui ont été légués il y a cent cinquante ans. Il remarque que la question porte sur la perpétuation de legs de propriétés privées. Il évoque, par exemple, Beaulieu en signalant qu'il s'y trouve le plus grand cèdre d'Europe. Il ajoute qu'il fera, au printemps, une présentation de ses intentions et de celles du Conseil administratif dans le domaine de la politique arborée. Il pense qu'il faut expliquer cette vision à la population afin d'atténuer les plaintes récurrentes sur les abat-tages. Il ajoute qu'il faut faire de même avec le fleurissement de la ville qui doit être amélioré. Il précise que le SEVE peut être l'instrument de l'embellissement de la ville. Il répète que l'intention de la motion est juste.

Un commissaire craint que cette motion entraîne une restriction des possibilités d'avenir et que l'on ne parvienne plus à construire quoi que ce soit. Il souhaiterait l'amender pour présenter un texte plus simple sollicitant un inventaire, sans demander de cahier des charges.

M. Maudet répond qu'il faut alors demander au Conseil administratif de procéder à une étude historique des promenades publiques et des jardins et de la publier. Il ajoute encore qu'il n'y a pas que le SEVE qui soit sollicité mais également l'unité patrimoine dirigée par M. Beuchat qui se trouve dans le département de M. Pagani. Il ajoute qu'il lui demandera son avis sur la question car il serait idiot de ne pas s'adjoindre les compétences de ce service qui travaille en collaboration avec les Archives de la Ville. Il indique que l'on trouve des informations très intéressantes dans les legs conservés aux Archives. Il explique qu'une personne a été engagée en temporaire pour huit mois et que cela représente environ 80 000 francs de salaire déjà existants au budget, plus des compétences de collaborateurs. Il précise que c'est une affaire à 100 000 francs sur le budget courant.

Un commissaire propose d'éliminer la mention du SEVE dans la motion et de dire simplement *«de demander au Conseil administratif de faire élaborer les études nécessaires»*.

Une commissaire demande si, dans le cadre de cette étude, il pourrait être pris en compte, à la demande des pétitionnaires, certains arbres qui représentent, émotionnellement et patrimoniallement, un élément de référence à certains lieux de la ville. Elle rappelle que certaines coupes ont été faites de manière brutale et que cela laisse l'impression d'un manque de sensibilité.

M. Maudet répond que ces désirs ont été anticipés puisque M. Tornare, M. Mugny et lui-même ont lancé, l'année dernière, un inventaire des arbres de Genève qui inclut l'aspect patrimonial. Il ajoute que cet inventaire permet de faire une gestion sur mesure des arbres isolés et d'informer les citoyens en toute transparence des projets d'abattage. Il ajoute que l'on peut consulter cet inventaire sur internet et que ce projet a été réalisé par le Conservatoire et Jardin botaniques, le SEVE et la DSIC.

Cette même commissaire répond qu'il faudrait faire connaître cet inventaire. Elle ajoute qu'il serait peut-être judicieux de songer à faire un livre sur le sujet afin de pallier ce déficit d'informations.

M. Maudet pense en effet que l'on manque singulièrement d'ouvrages papier. Il ajoute avoir renoncé à le faire cette année puisqu'en 2013, on fêtera les 150 ans du SEVE. Il aimerait donc faire un ou deux ouvrages pour le compte de la Ville sur le sujet à cette occasion.

Séance du 8 mars 2012

Audition de M^{me} Amsler, historienne de l'art, M^{me} Bovay, architecte, et M. Thomaidès, auteur du livre et motionnaire

Une commissaire souhaite les entendre de manière résumée sur l'exposition s'étant déroulée à l'Institut du musée Voltaire et sur le contenu de leur ouvrage.

M^{me} Amsler répond que leur ouvrage est le résultat de recherches auprès de particuliers. Elle ajoute que l'exposition a montré des plans de jardins et d'espaces qui ont été passablement modifiés. Elle rappelle, ensuite, que la nature a ses lois propres et n'est pas pérenne. Elle précise que les arbres vieillissent et gagnent en majesté. Et elle remarque que, pour des raisons d'entretien, ces magnifiques éléments disparaissent. Elle mentionne que ce livre est donc un livre d'images des aménagements de ces espaces au cours des grandes périodes à Genève, en écho aux modes dans le reste de l'Europe.

Elle remarque que le livre débute à la fin du XVIII^e siècle et va jusqu'au XX^e siècle. Elle mentionne encore que l'écart entre les documents et la réalité actuelle permet de mesurer les pertes et les erreurs de replantation. Elle pense que tout cela mériterait donc d'être mieux connu pour mieux gérer le développement sur le long terme.

M. Thomaidès ajoute que l'on ne peut pas reprocher au SEVE de ne pas entretenir les espaces verts mais il remarque qu'un excès d'entretien sans cahier des charges peut aussi parfois effacer la substance historique par méconnaissance.

M^{me} Bovay ajoute que tous ces grands jardins ont structuré le paysage que l'on connaît actuellement et ce jusqu'à très récemment. Elle ajoute que ces ensembles avaient une cohérence entre eux et elle observe que c'est le manque de vision d'ensemble qui entraîne 80% des interventions maladroites. Elle ajoute que c'est la raison pour laquelle un cahier des charges sur tous ces éléments est nécessaire.

Un commissaire craint que la motion demande de stratifier tout ce qui existe et empêche toute modification sous prétexte qu'il s'agit d'un patrimoine historique.

Motion: un cahier des charges pour l'entretien des parcs

M. Thomaidès répond que le but n'est pas de muséifier les règles de protection mais il ajoute que, si l'on comprend les espaces, ce qui a prévalu à leur création et aux compositions d'origine, il est possible d'intervenir mieux sans faire n'importe quoi, et de garantir une cohérence avec le passé en établissant des principes pour guider les modifications.

M^{me} Amsler signale avoir eu l'occasion de travailler sur le parc Barton et elle s'est rendu compte que, outre la problématique d'extension de l'OMC, d'autres évènements bien pires étaient en cours comme des captages d'eau pour le refroidissement de Serono qui ont fait disparaître des arbres magnifiques le long des rives. Elle ajoute que tout au long du rivage existait un filtre d'arbres avec des ouvertures donnant sur le haut lac. Elle ajoute que ce filtre arborisé a presque complètement disparu à cause de plusieurs interventions lourdes. Elle précise que le SEVE, en l'occurrence, le justifie en disant que ces arbres étaient secs. Elle ajoute qu'il faut d'abord déterminer si ces arbres ont une importance dans la composition de l'espace et par quoi il faut les remplacer, des feuillus ou des conifères dont les natures sont très différentes.

M. Thomaidès évoque un autre exemple, soit le parc La Grange qui possédait une allée de marronniers du XVIII^e siècle, remplacés, dans les années 1970, par des bouleaux qui ont complètement modifié le contexte. Il ajoute que ces bouleaux ont été abattus depuis lors et remplacés par des chênes d'Amérique, des arbres qui donnent une autre image et d'autres couleurs. Il ajoute que l'on peut se demander pourquoi avoir opéré un tel choix, et il précise qu'il serait possible de replanter des marronniers. Il précise que les règles peuvent donc être très simples.

M^{me} Amsler ajoute que des cahiers des charges donneraient également l'occasion de définir des secteurs pouvant se permettre plus de souplesse que d'autres qui doivent conserver les traces historiques. Elle rappelle qu'il y a des espaces qui méritent de conserver toute la substance historique, d'autres sont moins sensibles

Un commissaire présente alors sa proposition d'amendement qui est de remplacer «à la réalisation du cahier des charges d'entretien et de réhabilitation des promenades parcs et jardins historiques» par «*Pour le recensement précis du patrimoine historique des parcs, jardins et promenades*».

M. Thomaidès répond que cet amendement vide la motion de sa substance.

M^{me} Amsler ajoute qu'il y a déjà eu des recensements. Elle explique que le but est de savoir ce que l'on fait de ces espaces et comment les entretenir de telle manière qu'ils conservent ou qu'ils retrouvent des caractéristiques typiques de leur époque.

Une commissaire se réfère à l'audition de M. Maudet qui appelle de ses vœux l'approbation de cette motion. Elle ajoute que travailler dans cette direction serait une dimension qui réjouirait le SEVE.

Motion: un cahier des charges pour l'entretien des parcs

Une commissaire se déclare très sensible à cette motion et elle remarque qu'il est assez triste qu'il faille écrire ce genre de motion. Elle rappelle alors que les souverains d'autrefois avaient le goût de ce qui était beau et de l'apparat et n'avaient pas besoin d'en passer par des commissions. Elle pense qu'une invite qui demande de faire appel à des spécialistes lorsque l'on restaure un parc semble élémentaire. Elle remercie alors les auteurs pour leur ouvrage et elle pense qu'il est nécessaire de diffuser ce patrimoine.

M^{me} Amsler déclare encore que Genève possède un très riche patrimoine qui est souvent lié aux maisons de maître qui organisent la campagne et qui la structuraient. Elle ajoute que c'est un héritage exceptionnel à l'échelle de la Suisse.

Discussion et vote

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare sa crainte qu'on ne puisse plus rien toucher si les invites sont trop précises. Il propose alors de réfléchir à une phrase qui soit moins contraignante.

Une commissaire libérale-radicalise ajoute que cette motion va dans le bon sens, celui dans lequel travaillent déjà les services et que son groupe la soutiendra.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare qu'une ville est belle grâce à ses arbres et qu'il soutiendra cette motion.

Une commissaire socialiste déclare que cette motion est très claire et demande, d'une part, de réaliser des études et propose, d'autre part, un outil de travail pour les employés du SEVE. Elle ne voit pas ce qui l'empêcherait d'accepter cette motion.

La présidente déclare que le groupe Ensemble à gauche votera ce projet. Elle pense que c'est un outil indispensable et elle mentionne faire confiance au magistrat en charge.

Un commissaire revient sur ses craintes et propose un amendement réduit à l'incise «...dans la mesure du possible».

La présidente soumet au vote l'amendement qui est refusé avec 6 non (1 EàG, 2 S, 1 UDC, 2 LR) contre 3 oui (1 Ve, 2 MCG).

Une commissaire propose une recommandation, à savoir: «rendre publique cette étude par le biais d'une carte interactive *online*».

La présidente met au vote la motion M-922 ainsi que la recommandation qui sont toutes deux acceptées par 7 oui (1 Ve, 2 S, 1 UDC, 2 LR, 1 EàG) et 2 abstentions (MCG).

Motion: un cahier des charges pour l'entretien des parcs

M^{me} Florence Kraft-Babel, rapporteuse (LR). Chers collègues, c'est là une de ces motions sympathiques qui dépassent un peu le cadre de la commission dite de la sécurité, dans le sens où elle s'adresse à notre intérêt, à notre curiosité pour notre patrimoine. Il s'agit de considérer les arbres et les parcs comme des objets à respecter non seulement pour des raisons écologiques, mais aussi pour des raisons patrimoniales. Nous avons la chance que Genève possède des parcs historiques et des arbres remarquables, qui ont marqué notre enfance, notre parcours. Après avoir entendu des historiennes en commission, nous avons largement admis qu'avant le nombre, l'âge, l'état des arbres, il fallait privilégier le lien affectif avec cette végétation qui nous entoure et qui est l'un des charmes, l'une des valeurs de notre cité. Raison pour laquelle, au-delà du titre un peu lourd de la motion concernant un cahier des charges pour les fonctionnaires qui devraient recenser ces arbres, il s'agit surtout de donner mission à tout un chacun d'être attentif à ce patrimoine. M. Pierre Maudet, que nous avons reçu, nous a appris que le travail était déjà en cours et que lui-même s'y intéressait. M. Barazzone, nous le savons, suivra évidemment avec grand intérêt toutes les questions liées à l'embellissement de la ville et surtout au maintien de tout ce qui fait la valeur de nos arbres et de nos parcs.

Enfin, je signale qu'à travers un amendement nous avons demandé que tous les éléments historiques liés aux arbres de Genève soient publiés sur internet et accessibles *online* à l'ensemble de la population. Au final, c'est donc avec une belle unanimité, moins deux abstentions du Mouvement citoyens genevois, que cette motion a été acceptée. A titre personnel, je vous invite à en faire de même. Ma collègue vous expliquera la position de notre groupe sur ce sujet.

M^{me} Olga Baranova (S). Effectivement, par cette motion qui, comme l'a bien dit M^{me} Kraft-Babel, a un titre un peu compliqué, il s'agit avant tout de demander au Conseil administratif une étude des parcs et promenades de la ville, parce qu'il faut connaître notre patrimoine, et cela pour deux raisons. D'abord, pour le protéger, ce qui est très à la mode en ce moment, mais aussi pour mieux défendre les marges de manœuvre que nous avons en termes patrimoniaux. Je pense que c'est dorénavant très important, vu notamment les différents recours auxquels la Ville doit faire face en ce moment. Mesdames et Messieurs, si vous avez lu attentivement ce rapport, ce que j'ose espérer, vous aurez vu que M. Maudet, ancien conseiller administratif en charge du département, nous a dit que les démarches nécessaires pour cette étude, ou en tout cas une étude similaire, étaient déjà en cours. Le renvoi de la motion au Conseil administratif nous permettrait donc aussi de jeter un coup d'œil, de voir si les démarches ont été entreprises et où on en est actuellement dans cette étude. C'est dans ce sens-là que je vous invite à accepter cette motion.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Comme cela a été dit, la commission a effectivement été unanime sur le sujet. Nous nous sommes bien rendu compte de l'importance d'avoir un cahier des charges, du fait qu'il fallait aller un peu plus loin que l'inventaire déjà mis en route. Penser à établir un cahier des charges est lié au fait qu'on se rend compte évidemment de la beauté, de la richesse de nos parcs, de nos promenades et de leur histoire. La commission s'est réjouie que cette démarche ait déjà été initiée – c'est une belle performance – grâce à une personne qui travaille sur le sujet, et que cela fasse partie des budgets déjà existants au sein du département de M. Maudet à l'époque.

Cette démarche est importante pour la connaissance et la valorisation de nos parcs et promenades, mais aussi en raison d'un autre aspect, à savoir les craintes qu'on a pu avoir sur certains objets comme la plaine de Plainpalais, ou certains abattages d'arbres. Grâce à un inventaire et surtout à un cahier des charges très précis, la Ville sera capable d'aller de l'avant, de rassurer les gens qui pourraient croire que les abattages se font de manière inconsidérée ou peu réfléchie. En ayant une vision globale et claire et en la faisant connaître à l'extérieur, elle pourra expliquer quelles sont les revalorisations à faire et quels sont les arbres à replanter aux divers endroits importants de la ville. Par conséquent, le Parti libéral-radical se prononcera bien sûr en faveur de cette motion.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra sur cette motion. Lors des discussions en commission sur cet objet a priori intéressant, le conseiller administratif de l'époque, M. Maudet, nous a confirmé qu'un projet existait déjà, que cette motion était bienvenue mais qu'elle ne faisait que confirmer un projet en cours. Pour notre part, nous nous abstiendrons, notamment parce que nous craignons, d'après les discussions qui ont eu lieu en commission, que l'on fige certaines choses. Recenser les parcs et les promenades, avoir une description des essences d'arbres, de ceux qu'il faut replanter ou ne pas replanter, est tout à fait intéressant. Comme je l'ai dit, c'est d'ailleurs un projet qui est en cours. Mais, en commission, une certaine sensibilité poussait à ce que cette motion soit plus précise et fige en quelque sorte l'existant dans le marbre. C'est ce qui m'inquiétait. Je prendrai l'exemple d'un sujet qui nous a animés ces derniers temps et qui est celui de la plaine de Plainpalais. Si on avait suivi toutes les intentions de certaines discussions qui ont été faites en commission, on n'aurait rien pu faire à Plainpalais; tout aurait été figé, on n'aurait pas pu replanter d'autres arbres, on n'aurait pas pu en planter un seul. Monsieur Pagani, nous nous sommes opposés à votre projet d'abattre 160 arbres sur la plaine de Plainpalais, mais si cette motion était appliquée dans le sens des discussions qui ont eu lieu en commission, il n'y aurait pas de projet du tout ni de débat sur la plaine de Plainpalais! C'est ce qui m'inquiète. Sur la plaine, on doit évidemment sauver 160 arbres qui sont sains, mais à d'autres endroits il n'est

Motion: un cahier des charges pour l'entretien des parcs

peut-être pas nécessaire de conserver des plantations telles qu'elles ont été prévues à une certaine époque.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que la ville évolue, qu'elle doit bouger. Aujourd'hui, l'aménagement de certaines promenades empêche peut-être que l'extension de la ville se fasse dans le bon sens. Dans cette motion, l'intention de fond est bonne, mais à mon avis elle ne va pas au fond des choses. Une fois de plus, je répète que le conseiller administratif Pierre Maudet avait déjà initié une étude. Je ne sais pas si M. Barazzone la poursuit, mais on nous avait confirmé que tout était en route. Voilà les raisons pour lesquelles nous allons nous abstenir.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je voudrais citer une phrase qui nous a fait sourire, M^{me} Kraft-Babel, moi-même et toute la commission: «Un seul hêtre vous manque et tout est dépeuplé...» Mesdames et Messieurs, il faut évidemment accepter cette motion, parce qu'elle souligne un fait évident, à savoir que les aménagements, les allées, les promenades, les parcs, les arbres, ont un sens. Ces éléments ont un sens non seulement historique et patrimonial, mais aussi architectural et culturel. Il est important de les préserver et de les entretenir conformément à l'état d'esprit dans lequel ils ont été créés et élaborés au cours du temps. C'est la raison pour laquelle cette motion est très intéressante. Elle a permis de réunir des énergies qui, d'habitude, sont un peu opposées, notamment sur des sujets politiquement plus sensibles. Je vous propose donc que nous l'acceptions tous ensemble, avec l'ambition de voir notre patrimoine survivre dans de très bonnes conditions.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, cette motion, vous l'avez noté, va dans la direction qu'a prise le SEVE (Service des espaces verts), qui va en effet établir un cahier des charges pour chaque parc important de la Ville de Genève. Cette motion va dans le sens des actions que nous menons, dans la mesure où nous avons lancé une série de plans de gestion, dont ceux du parc La Grange et du parc Beaulieu. Un nombre assez important de parcs sont concernés par ces plans de gestion: il s'agit des parcs Mon Repos, Moynier, Perle du Lac et Barton, des pénétrantes de verdure des Crêts, des Croupettes et du bois de la Bâtie. J'ajoute que ces plans de gestion complètent un inventaire qui a été effectué pour tout le patrimoine arboré de Genève. Je vous invite donc à voter cette motion, parce qu'elle va tout à fait dans le sens de ce que nous faisons. Elle complète d'ailleurs une proposition que vous aviez votée à l'époque.

Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée sans opposition (45 oui et 8 abstentions).

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

Mise aux voix, la motion assortie de la recommandation est acceptée sans opposition (48 oui et 8 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de charger le Service des espaces verts et de l'environnement de faire élaborer – par ses collaboratrices et collaborateurs ou par l'attribution de mandats à des spécialistes – les études nécessaires à la réalisation du cahier des charges d'entretien et de réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques, propriété de la Ville de Genève.

Il recommande de rendre publique cette étude par le biais d'une carte interactive *online*.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 23 mars 2011 de MM. Christophe Dunner, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, Alexandre Wisard, Christian Lopez Quirland et M^{me} Anne Moratti Jung: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable» (M-967 A)¹.

Rapport de M^{me} Olga Baranova.

La motion M-967 a été renvoyée en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le 22 novembre 2011. La commission s'est réunie les 8 et 29 mars, 26 avril, 24 mai 2011, sous la présidence de M^{me} Maria Casares, ainsi que le 14 juin 2012 sous la présidence de M. Eric Bertinat, pour étudier la motion M-967. La rapporteuse remercie les procès-verbalistes pour les notes de séances.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développement, 2619.

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

Rappel de la motion

Considérant:

- l'accueil extrêmement favorable réservé depuis deux ans par le public du Paléo Festival aux gobelets lavables et consignés;
- la réduction drastique des déchets abandonnés sur la voirie grâce au concept des gobelets lavables et consignés;
- la demande du public de disposer de gobelets lavables et consignés dans les manifestations genevoises;
- qu'une laverie pour gobelets lavables et consignés sera bientôt ouverte à Genève permettant un lavage écologique par du personnel en réinsertion professionnelle, grâce aux soutiens conjoints de la Ville de Genève et de la Loterie romande;
- que ce projet permet à la Ville de Genève une réalisation concrète pour la tenue des Engagements d'Aalborg (engagement N° 4);
- que les solutions actuelles de gestion des déchets dans les manifestations ouvertes au public n'atteignent pas le niveau de qualité permettant un tri effectif et réel des déchets;
- que l'écobilan des gobelets lavables et consignés est excellent, selon une étude récente de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne;
- que les collectivités publiques nous environnant (Neuchâtel, Suisse alémanique, France voisine) ont déjà imposé une solution de gobelets lavables et consignés dans leurs manifestations publiques,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'assortir l'autorisation d'utilisation du domaine public pour les manifestations ouvertes au public se tenant en ville de Genève ou soutenues par la Ville de Genève à une solution de gobelets lavables et consignés;
- de prendre toutes les mesures adéquates afin de favoriser le développement du concept «lavables et consignés» également pour d'autres éléments que les gobelets.

Séance du 8 mars 2012

Audition de l'auteur de la motion, M. Mathias Buschbeck

M. Mathias Buschbeck précise que l'utilisation des verres réutilisables et consignés, telle qu'elle est demandée dans la motion, est susceptible de répondre au problème du tri des déchets, qui reste problématique lors de toute manifestation sur le domaine public, malgré l'obligation actuelle d'utiliser de la vaisselle compostable. En plus de cela, cette option permettrait de créer de l'emploi et de respecter davantage l'engagement N° 4 du traité d'Aalborg.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque que plusieurs problèmes se posent, notamment ceux de la mesure de l'impact écologique, ainsi que la problématique liée à la logistique.

M. Buschbeck précise que, dans tous les cas, le verre (qu'il soit jetable, recyclable ou réutilisable) devra quitter le périmètre de la manifestation. Toutefois, selon lui, le volume de matériel à transporter sera réduit car les personnes auront tendance à réutiliser leur verre tout au long de la soirée.

Le commissaire du Mouvement citoyens genevois s'inquiète également du caractère contraignant de la motion qui lie l'utilisation des gobelets réutilisables à l'obtention d'une autorisation pour l'utilisation du domaine public. Le prix de la consigne pourrait également être difficile à assumer pour les familles.

M. Buschbeck rappelle que, lors de la mise en place de l'obligation d'utiliser de la vaisselle compostable, les mêmes arguments ont été avancés. Il précise que la mesure doit être réalisée de manière raisonnable en faisant en sorte de ne pas nuire aux fêtes sur le domaine public en ville de Genève.

Une commissaire socialiste trouve que l'on doit d'abord réfléchir aux manifestations de la Ville de Genève avant d'étendre la mesure aux autres utilisateurs du domaine public. Cela pourrait générer un certain stock de vaisselle compostable auprès de la municipalité que celle-ci pourrait louer par la suite.

M. Buschbeck constate que la Fête de la musique utilise ce principe en 2012. Néanmoins, d'autres manifestations municipales sont moins disciplinées et n'utilisent même pas de vaisselle compostable.

Une commissaire socialiste insiste sur le fait que les organisateurs doivent pouvoir louer le matériel plutôt que de l'acheter. Elle s'interroge également sur l'existence effective de l'entreprise d'entretien des gobelets mentionnée dans la motion.

M. Buschbeck précise qu'il y a actuellement plusieurs entreprises dans le domaine, entre autres, l'Orangerie, GreenCup ainsi que Re-Cup.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la mise en œuvre de la mesure par les collectivités publiques qui la pratiquent.

M. Buschbeck cite, entre autres, Neuchâtel et Céligny qui ont rendu la mesure obligatoire. Il évoque également des cas en Suisse allemande et en France voisine.

Séance du 29 mars 2012*Audition de M. Colquhoun, directeur des Fêtes de Genève*

M. Colquhoun affirme que le comité d'organisation des Fêtes de Genève fait de grands efforts pour rendre les Fêtes plus écologiques. Néanmoins, les études

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

démontrent que les spectateurs ne trient que leurs deux premiers déchets, tandis que les suivants sont jetés. En ce qui concerne précisément les Fêtes de Genève, une difficulté particulière est due au fait qu'il s'agit d'une manifestation ouverte: 17 tonnes de verre sont récupérées après la manifestation, malgré le fait qu'aucun récipient en verre ne soit vendu.

Le comité des Fêtes de Genève a donc mis en place un système de jetons grâce auquel une augmentation sensible du tri a pu être constatée (dépassement de 45% de tri en deux ans).

Contrairement au Paléo Festival, une laverie sur place n'est pas envisageable pour les gobelets réutilisables, car les volumes sont bien trop importants vu les deux millions de spectateurs par année. Malgré ces difficultés, le comité des Fêtes de Genève a décidé d'adopter la solution avec les gobelets réutilisables et consignés, même s'il sera nécessaire de veiller aux différents besoins dus aux stands et à la programmation. Néanmoins, le système des jetons ainsi que certains produits (canettes de bière suite à la demande des sponsors) seront conservés.

M. Colquhoun avoue également que le comité a des doutes quant au bilan écologique de l'utilisation des gobelets réutilisables et consignés. Il faudra assurer leur transport depuis Vernier et compter avec une grande utilisation d'eau par les laveries.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire d'Ensemble à gauche s'interroge sur la solidité du matériau utilisé pour les gobelets.

M. Colquhoun affirme qu'ils sont quasi incassables, car il s'agit d'un plastique spécial.

Le commissaire se demande ce qu'il se passe lorsque les gobelets ne reviennent pas sur les stands.

M. Colquhoun répond que les stands gardent l'argent de dépôt, les verres qui sont revenus partent au lavage et les commerçants obtiennent la consigne de l'entreprise qu'ils ont déposée pour obtenir les gobelets.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois s'inquiète quant aux possibilités des petites manifestations d'assumer ce système, en vue de l'obligation postulée dans la première invite de la motion.

M. Colquhoun pense effectivement qu'une petite manifestation aurait plus de peine à mettre le système en place.

Une commissaire des Verts constate que le modèle de mixité des mesures est celui qui fonctionne le mieux.

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

M. Colquhoun répond qu'il faut être incitatif afin que les gens viennent sur les stands. Il est tout à fait confiant quand à l'avenir du système mixte jeton/contenant réutilisable.

Un commissaire d'Ensemble à gauche s'interroge sur l'existence d'autres fournisseurs du système des gobelets réutilisables.

M. Colquhoun répond que, effectivement, il n'y en a qu'un seul (l'Orangerie).

Séance du 26 avril 2012

Audition de M. Schrumpf, chef du cabinet du maire, et de M. Saucy, chef du Service logistique et manifestations

M. Schrumpf constate que la Ville de Genève a fait beaucoup de tests en ce qui concerne l'utilisation de la vaisselle lavable, notamment dans le cadre de La ville est à vous, la journée du cyclocivisme et qu'elle prévoit de le faire dans le cadre de la Fête de la musique. Il confirme qu'il y a une vraie plus-value au niveau de la gestion des déchets mais que le plus grand problème c'est le fond de caisse que les stands doivent prévoir (question de sécurité). M. Schrumpf constate une diminution des déchets récoltés par la Voirie d'environ 20% lors de La ville est à vous aux Pâquis.

Néanmoins, M. Schrumpf considère qu'une incitation à l'utilisation du système des gobelets lavables serait préférable à une obligation.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se demande si le nouveau système n'amène pas un marché parallèle avec des enfants qui viendraient chercher les gobelets par terre afin de gagner de l'argent. Il remarque qu'au Paléo, les gens ont tendance à jeter leurs gobelets par terre en sachant qu'un enfant les ramassera par la suite. Par conséquent, il s'inquiète de l'aptitude de ce système à changer le comportement des gens.

M. Schrumpf précise que le but est que le déchet soit ramassé, peu importe si la consigne revient au consommateur ou à l'enfant. Il constate également un vrai changement de mentalité.

Un autre commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait bien connaître l'énergie grise derrière les gobelets lavables, vu le besoin en eau et en électricité chaque fois que le verre doit être lavé.

M. Schrumpf répond que la vie d'un seul gobelet lavable est égale à la production de 150 gobelets jetables qui nécessitent, chacun d'entre eux, de l'énergie

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

pour la production. Il rappelle également que, vu la diminution du ramassage des déchets, il y a également une économie importante d'énergie.

Un commissaire d'Ensemble à gauche veut connaître la masse critique qu'une manifestation doit atteindre afin que le système lavable puisse devenir intéressant et que l'on pourrait donc rendre obligatoire à partir de ce seuil-là.

M. Schrupf répond que, selon l'Orangerie, toutes les manifestations sont parfaitement rentables pour le système.

Le commissaire veut également savoir ce qui arrive aux gobelets en fin de vie et ce qu'il en est des transports.

M. Schrupf répond que, malheureusement, ces gobelets ne sont pas entièrement recyclables et doivent donc être partiellement incinérés. En ce qui concerne les transports, M. Schrupf précise que des solutions avec des triporteurs sont envisagées.

Une commissaire des Verts demande aux représentants de la Ville si une des propositions de la motion est dérangeante à leurs yeux.

M. Schrupf répond qu'il s'agit effectivement de l'obligation.

La commissaire réplique en disant qu'elle n'a pas l'impression que les pratiques changent sans obligation. Par contre, elle souhaiterait qu'une formation soit donnée aux futurs utilisateurs de ce système.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se demande si les gobelets seront également utilisés pour les boissons chaudes car certains types de plastique sont cancérigènes.

M. Schrupf répond que des tests de toxicité sont effectués.

Séance du 24 mai 2012

Audition de M. Bonadei, représentant de l'Orangerie, et de M. Reymond, secrétaire général de la Communauté genevoise d'action syndicale

M. Bonadei commence par les avantages de la solution des gobelets lavables. Selon une étude de l'EPFL, il s'agit de la solution la plus efficace pour prévenir l'effet de *littering* (le jet des déchets par terre). Un gobelet consigné (2 francs) ne se retrouve plus par terre et les utilisateurs sont incités à faire eux-mêmes le tri des autres déchets dont ils disposent en ramenant le gobelet. M. Bonadei précise également que cette solution est compatible avec les services d'utilité publique et il cite à ce titre l'Association l'Orangerie qui permet la réinsertion professionnelle grâce à ce genre de solutions.

M. Bonadei insiste sur le rôle des conditions-cadres et il soulève l'importance de l'initiative émanant des pouvoirs publics afin de rendre ce genre d'initiatives pérennes.

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

En ce qui concerne les expériences concrètes avec l'utilisation des gobelets lavables et consignés lors des manifestations sur la place publique, M. Bonadei cite entre autres Paléo qui la pratique depuis trois ans ainsi que la Fête de la musique à Carouge, le Palladium ou bien la roulotte de l'Association La Barje à côté du musée d'histoire des sciences. La Ville de Lausanne a mis à disposition gratuitement un stock de 70 000 gobelets lavables à tout organisateur qui veut en faire usage. En Ville de Genève, il y a également des initiatives concrètes, comme la Fête de la musique ou les Fêtes de Genève.

En ce qui concerne l'Association l'Orangerie, M. Bonadei affirme que celle-ci a intégré une laverie pour les gobelets et qu'elle s'inscrit dans la logique de la réinsertion professionnelle. Il affirme également qu'une deuxième laverie existe sur Genève, ce qui permet de répondre à une demande de pointe.

Il confirme également que la solution lavable permettrait davantage à la Ville de Genève de se conformer aux engagements d'Aalborg en promouvant une alternative au jetable.

Audition de M. Reymond

M. Reymond salue les objectifs de la motion M-967 car elle apporte une réponse au problème lié au tri sélectif lors des manifestations publiques. Il informe la commission que le comité d'organisation de la fête du 1^{er} Mai, dont il est membre, adoptera très probablement cette solution à partir de 2013. Il souligne que, dans le cadre du 1^{er} Mai, cette mesure permettra de ne pas avoir recours à 11 personnes salariées qui trient les déchets tout au long de la journée et souvent jusqu'à très tard (2 h).

M. Reymond est également persuadé que la mesure peut inciter les usagers et les stands au tri sélectif, qui ne connaît pas un grand succès à ce stade-là. Néanmoins, il précise ses conditions pour rendre obligatoire la mesure lavable: la fabrication locale des gobelets, leur entretien dans le même périmètre ainsi qu'une rémunération conforme aux usages du secteur pour le personnel.

Questions des commissaires et demandes de précisions

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'inquiète de la possibilité de diffusion de particules toxiques dans les liquides par le matériau utilisé pour fabriquer les gobelets.

M. Bonadei répond qu'il s'agit des gobelets en polypropylène et qu'il se renseignera pour les détails.

Une commissaire socialiste s'interroge sur une collaboration éventuelle entre l'Orangerie et la roulotte de la Barje aux Lavandières en matière de gobelets réutilisables.

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

M. Bonadei répond que, effectivement, la Barje a manifesté son intérêt pour équiper son deuxième site avec les gobelets lavables mais, vu que la solution demande une certaine adaptation logistique (notamment pour la place de stockage), la collaboration était au stade de projet. Il promet également de se renseigner davantage.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait bien connaître le coût engendré par la mise en place de la solution lavable.

M. Bonadei explique qu'il existe une offre de location pour ceux qui n'ont pas de stock propre de gobelets lavables. Pour cette offre, le coût par gobelet de 3 dl revient à 20 centimes, livraison, location et lavage y compris. Cette offre tient du taux de garde, donc des gobelets qui ne reviennent pas et dont la consigne revient au client. Chaque gobelet qui ne revient pas signifie 1,40 franc de bénéfice qui sont partagés entre l'Orangerie et son client. Sachant que le taux de garde monte à environ 20%, on peut arriver à un prix par gobelet inférieur au prix d'un gobelet recyclable (12 à 14 centimes).

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois relève que la solution lavable n'entre pas forcément dans le budget des petites manifestations et il se demande si on ne devrait pas inciter plutôt qu'obliger à utiliser cette solution. Il souhaite également savoir si l'Orangerie propose un design particulier des gobelets.

M. Bonadei répond que l'Orangerie dispose de gobelets très sympathiques et que, dans le pire des cas (taux de garde égal à 0%), le coût effectif par gobelet est de 20 centimes, ce qui est effectivement plus cher qu'un gobelet recyclable. Il précise néanmoins que le coût de la boisson devrait également être pris en compte.

Un commissaire socialiste aimerait bien savoir comment on pourrait pallier le manque d'espace pour le stockage des gobelets, ce qui semble présenter un obstacle majeur pour les organisateurs aujourd'hui.

M. Bonadei explique que les gobelets (ainsi que les caisses de stockage) passent à 90°C dans un tunnel de 10 mètres de long. Il affirme qu'il y a d'autres systèmes de lavage en Suisse, notamment des solutions de lavage transportables qui sont prévues pour le lavage de petites quantités à longue durée. En ce qui concerne le stockage sur plusieurs jours, il y a la possibilité de faire des allers-retours. Un stockage sur place demanderait également une sécurisation à cause de la consigne.

La commissaire socialiste aimerait également bien savoir comment M. Reymond, en tant que membre du comité d'organisation du 1^{er} Mai, a vécu le passage de la vaisselle jetable à la vaisselle compostable.

M. Reymond précise que, avant, il n'y a pas eu de tri sélectif (les bennes partaient directement à l'incinération). La mise en place de la solution compostable demandait un travail conséquent de sensibilisation de la population mais que fina-

lement, le taux de tri stagne autour des 30%. La solution compostable ne résout pas non plus le problème lié à la main-d'œuvre nécessaire pour le tri des déchets.

Une commissaire du Parti libéral-radical s'interroge sur la gamme des verres proposés par l'Orangerie (verre à eau, à vin, flûte de champagne).

M. Bonadei précise que la gamme couvre en principe tous les besoins et que, en partant du gobelet, d'autres produits réutilisables pourraient être offerts.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois s'interroge sur la forme juridique de l'Orangerie.

M. Bonadei précise qu'il s'agit d'une association à but non lucratif qui bénéficie du statut d'entreprise sociale.

La commissaire du Mouvement citoyens genevois demande combien de fois un gobelet lavable est réutilisable.

M. Bonadei précise qu'en moyenne, un gobelet tient 150 lavages.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre s'inquiète quant aux aspects hygiéniques des gobelets lavables. Plus précisément, lors de rupture de stock sur un stand, il se pourrait que certains les lavent sur place et que, ainsi, des virus et des maladies pourraient être transmis.

M. Reymond répond que des commissaires seront présents pour surveiller les activités sur les stands. Il précise également que les gobelets suivront un circuit et qu'aucun verre sale ne reviendra sur un stand. Il ajoute également que l'entreprise mandatée veillera à ce que le gobelets ne manquent pas sur les stands.

Séance du 4 juin 2012

Discussion et vote

Un commissaire de l'Union démocratique du centre précise que, grâce aux informations obtenues, les craintes, quant à la toxicité du matériau sous influence de chaleur, ne sont pas avérées.

L'ensemble de la commission se positionne en faveur de la motion.

La motion M-967 est acceptée à l'unanimité par la commission.

Annexe: – Présentation Powerpoint de l'Orangerie

– Etude de la motion par Claude Reymond (Communauté genevoise d'action syndicale)

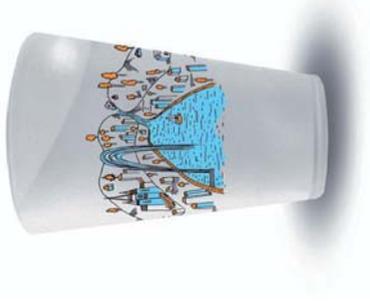
Motion 967
‘Pour des fêtes alliant plaisir et
développement durable’

CSDOMIC – Jeudi 24 mai 2012



Sommaire

1. Les avantages de la solution lavable
2. Le rôle des conditions cadres
3. Des expériences positives
4. L'Orangerie et sa laverie



Les avantages de la solution lavable

- En finir avec le ‘tout-jetable’
- Meilleur bilan écologique
- Nettement moins de ‘littering’
- Implication du public et de l’organisation
- Opportunité allier une composante solidaire

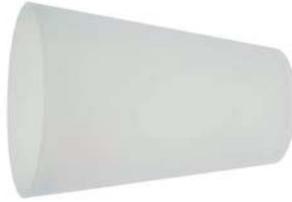


M-967

5/24/2012

Le rôle des conditions cadres

- Maintenir une position d'avant-garde



Des expériences positives

- Paléo
- Carouge
- Palladium, La Barje
- Lausanne



- A venir: Fête de la musique Ville de Genève
Fêtes de Genève

La laverie de l'Orangerie

- Au cœur de l'économie sociale et solidaire
- L'écologie au service de la réinsertion
- Aalborg: Engagements 4 + 8



Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés



Communauté genevoise d'action syndicale

Organisation faîtière regroupant l'ensemble des syndicats de la République et canton de Genève // info@cgas.ch
Rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève - tél. 0041 22 731 84 30 - iban CH69 0900 0000 8541 2318 9

aux membres de la commission
de la sécurité du domaine public de l'information
et de la communication

Notre réf. 2556-CoT

re6926

Genève, le 24-05-2012

étude de la motion M-967

En tant qu'organisateur - je trouve les objectifs de la motion M-967 très louables: effectivement «une solution de gobelets lavables et consignés» serait une réponse au problème récurrent du tri sélectif que - par exemple - notre Comité d'organisation des manifestations du Premier mai rencontre depuis plusieurs années.

Vu les rapports de nos partenaires 2012 en matière de tri, nous allons sans doute pour l'année prochaine imposer l'usage d'un seul type de contenants pendant la partie festive au parc des Bastions de façon à simplifier le travail en réduisant la phase d'identification des matériaux à traiter: parce que si la majorité des 20 stands écoulant des victuailles s'oblige en matière de tri sélectif, en revanche leurs usagers et la population participant à la fête - entre 3000 et 4500 personnes selon les années - peinent à y contribuer de manière efficace.

Le mouvement syndical favorisera toujours la création d'emplois de proximité, toutefois je pense qu'une «astreinte obligatoire à l'utilisation de gobelets lavables et consignés» ne peut s'envisager de notre point de vue que sous certaines conditions:

- a) les gobelets sont fabriqués à Genève ou dans la région;
- b) les machines pour le nettoyage sont installées dans le même périmètre;
- c) la direction de l'entreprise mandatée pour ce faire répond du respect des règles de l'art en la matière;
- d) le personnel occupé à ces activités est rémunéré conformément aux usages du secteur, il a droit de veto contre le licenciement de ses délégué-e-s, lesquels jouissent des droits syndicaux préconisés par l'Organisation internationale du travail.

Je pense que la création d'une entreprise de ce type, dont la finalité productive participera à une meilleure gestion des ressources tout en fournissant des biens socialement utiles - nécessitera des capitaux importants. Par ailleurs, si politiquement on envisage d'astreindre les organisateurs de manifestations à utiliser ses produits, l'entreprise en question jouira alors sans doute d'un monopole.

Dès lors, sa conduite devra rester soumise aux collectivités publiques afin a) que ceux qui commanderont le travail ne puissent pas abuser de leur situation, et b) que la plus-value dégagée par cette activité soit bien toute affectée à en augmenter l'efficacité. A cette fin, on favorisera également la participation du personnel - de laquelle on peut très souvent attendre des propositions d'améliorations des conditions de travail qui sont de nature à parfaire les processus.

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

M^{me} Olga Baranova, rapporteuse (S). Cette motion, qui commence à dater, demande donc de conditionner l'octroi des autorisations pour les manifestations à l'utilisation de gobelets lavables et consignés. Nous avons procédé à plusieurs auditions et, malgré les réticences du début, cette motion a su convaincre l'unanimité de la commission. Cela dit, depuis 2012, pas mal de choses ont bougé. En 2012, on découvrait ce système et on se posait beaucoup de questions sur son utilisation à petite ou à large échelle, tandis qu'aujourd'hui nous bénéficions des expériences des Fêtes de Genève ou de la grande fête du 1^{er} Mai. Les organisateurs se sont tournés vers ce système et ont constaté des améliorations importantes en termes écologiques comme en termes d'emplois. Tous ces éléments ont su convaincre les commissaires. Cela dit, je pense qu'à l'avenir l'instauration sur la commune de Genève de la vaisselle compostable serait un progrès, non seulement en termes écologiques mais aussi en termes de tri des déchets. Enfin, j'interviens en tant que commissaire socialiste pour vous inviter, au nom des socialistes, à voter favorablement cette motion.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Effectivement, quand les Verts ont déposé cette motion voilà deux ans, il y avait beaucoup de scepticisme. On en était aux balbutiements du système consistant à offrir des gobelets lavables et réutilisables lors des fêtes. Depuis, on a vu de grands événements comme le Paléo ou les Fêtes de Genève adopter ce système. Celui-ci, qui en était encore à ses balbutiements il y a deux ans, est maintenant, au moment du vote de la motion, un principe acquis. Il allie les trois piliers du développement durable, à savoir l'aspect environnemental en permettant d'économiser du plastique qui ne sera plus jeté par terre, l'aspect social en permettant de créer de l'emploi à Genève au niveau du nettoyage, au lieu d'importer du matériel de je ne sais où, et enfin bien sûr l'aspect économique, puisque ce système entraîne des économies au niveau du ramassage des déchets que constituait la vaisselle jetable. Je remercie la commission pour l'accueil qu'elle a réservé à cette motion et je vous recommande de l'accepter ce soir.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Je vais décevoir mes préopinants. En effet, après mûre réflexion, nous avons pris en compte un certain nombre d'éléments qui nous avaient peut-être échappé en commission. Nous sommes évidemment d'accord sur le bilan écologique de la vaisselle consignée et sur tout ce que ce système peut améliorer au niveau de la quantité des déchets triés et récupérés, lors des grandes manifestations. Par contre, ce qui nous dérange particulièrement, c'est qu'on souhaite assortir toutes les autorisations, pour n'importe quelle manifestation qui aurait lieu sur le domaine public de la Ville de Genève, de cette contrainte consistant à utiliser des gobelets réutilisables. C'est oublier que certaines petites associations auraient du mal à mettre en place cette démarche, d'autant qu'on

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

en attend encore des résultats. Pour les petites manifestations, notamment, on n'a pas encore eu des résultats très précis. Nous sommes donc un peu dubitatifs. Certes, il faut absolument tenir compte du fait que la récupération des déchets est très importante dans les manifestations, mais nous ne voulons pas être contraignants. Nous souhaitons plutôt inciter les gens et leur montrer, par des résultats qui se révéleraient probants pour les petites manifestations, qu'il y a un avantage pour toute association et tout type de manifestation à adopter ce genre de système.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, je suis très content que le Parti libéral-radical tienne ce discours, par la voix de M^{me} Buffet, parce que c'est exactement ce que j'avais demandé en commission, à savoir que les autorisations soient délivrées avec une incitation à l'utilisation des gobelets réutilisables, et non pas assorties d'une obligation. En effet, les grandes manifestations, comme les Fêtes de Genève, peuvent se permettre ce système, vu la consommation et le nombre de spectateurs. Aux Fêtes de Genève, nous avons fait l'expérience des gobelets renouvelables pour la deuxième année de suite et nous avons effectivement enregistré des résultats très probants. Nous avons pu constater qu'en fin de soirée il y avait effectivement beaucoup moins de déchets, un meilleur tri et une bonne rentabilité de ces gobelets, notamment pour l'Orangerie qui est le prestataire de service en la matière. Le système fournit notamment des emplois sociaux et c'est appréciable.

En revanche, pour les petites fêtes de quartier, pour les petites associations caritatives, ce système-là est trop lourd. En effet, il ne faut pas croire que c'est simple, qu'il s'agit juste de gobelets à mettre dans un cornet et à ramener. Ces gobelets représentent des tonnes et demandent de grosses machines pour le lavage – et non pas un simple lave-vaisselle, je peux vous le garantir! Cela demande toute une structure que les petites associations, les petites manifestations ne peuvent assumer. Donc, inciter à l'utilisation de gobelets lavables, au moment de l'octroi de l'autorisation, c'est bien, mais ce serait une grosse bêtise d'en faire une obligation, parce qu'on risque de voir disparaître de petites fêtes de quartier sympathiques.

D'ailleurs, je dirai même plus: comment une famille de quatre ou cinq personnes, soit deux adultes et deux ou trois enfants, avec un revenu modeste, pourra-t-elle assumer les frais des gobelets? Vous allez me dire qu'ils sont consignés, mais il faut quand même sortir l'argent. De plus, après les gobelets, va-t-on aussi imposer les services, les assiettes réutilisables? Cela se fait déjà dans certaines fêtes, mais si pour quelques frites et quelques boissons on en a quasiment pour 50 francs, ce n'est juste pas abordable pour certains.

Donc, à mon avis, inciter les organisations à utiliser les gobelets réutilisables est une très bonne chose. Je confirme qu'aux Fêtes de Genève nous avons eu un

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

très bon résultat au niveau du tri et du tonnage des déchets. En revanche, assortir l'autorisation de l'obligation d'utiliser des gobelets lavables, c'est dangereux. Certes, si on avait la possibilité d'aider les petites associations de quartier, les comités des fêtes de rue et autres organisations relativement modestes au niveau financier, en leur mettant du matériel à disposition, ce serait un autre sujet. En l'occurrence, ce n'est pas ce que demande la motion. La motion parle d'assortir les autorisations d'une solution de gobelets réutilisables, c'est-à-dire d'obliger les organisateurs à utiliser de tels gobelets. Cela m'embête beaucoup qu'on oblige, je préfère inciter.

Mesdames et Messieurs, je vous en prie, pensez à toutes ces petites fêtes de quartier auxquelles vous participez, que vous organisez peut-être. Si vous y réfléchissez, vous admettrez que le coût du système est inabordable pour les organisations qui ont des budgets très modestes. Sur les bancs d'en face, je suis sûr que vous le savez. Par conséquent, je pense qu'il faudrait proposer un amendement pour que cette motion ne parle pas d'une obligation mais simplement d'une incitation.

M^{me} Olga Baranova (S). Je vais brièvement répondre à M^{me} Buffet et à M. Spuhler, dans un langage qu'ils sont susceptibles de comprendre. Faire de l'écologie uniquement par l'incitation, cela revient à faire de la sécurité uniquement par l'incitation, et cela ne sert à rien! Par ailleurs, il s'agit ici d'une simple motion et non pas d'un projet de délibération; c'est pourquoi je vous invite à la voter et à laisser le Conseil administratif trouver la juste mesure.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Je vais évidemment aller dans le sens de mon préopinant et ajouter quelque chose. La Ville de Genève organise ou participe à l'organisation de plusieurs manifestations et je vais prendre trois exemples. Les promotions des écoles: vous savez tous que les enfants boivent des sirops, or il n'y a pas de verres recyclables. Là aussi, on pourrait donc faire quelque chose. Je prends un deuxième exemple de manifestation à laquelle la Ville participe: le tournoi de beach-volley, qui est une manifestation sportive qui nous vient de Suisse alémanique, certes, mais avec l'accord et le soutien de la Ville de Genève. Quand il s'agit de grosses structures qui proviennent d'autres cantons, eh bien, il n'y a rien, il n'y a pas non plus de gobelets renouvelables.

Je vais prendre une troisième manifestation qui est organisée directement par la Ville, par les maires successifs, à savoir la fête du 1^{er} Août, organisée par M. Pagni il y a deux ans et par M^{me} Salerno cette année. C'est très bizarre, parce que chez les invités d'honneur – le Valais il y a deux ans et le Jura cette année – il n'y a pas de verres recyclables pour boire du blanc! Je parle là des invités d'hon-

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

neur et non des stands qui sont loués par la Ville de Genève. Il n'y a ni verres réutilisables, ni assiettes et services compostables, et j'ai pu le vérifier. Sur le stand du Valais, il y a deux ans, c'était du plastique qui était utilisé, parce que les normes en Valais ne sont pas les mêmes.

Donc, je pense qu'avant l'obligation il pourrait y avoir une incitation. Le magistrat pourrait faire des rabais sur la location du domaine public pour que les associations jouent le jeu. Là, nous pourrions tout à fait entrer en matière. En revanche, si on oblige toutes les petites associations, toutes les petites manifestations de quartier à utiliser de la vaisselle compostable ou des verres réutilisables, il n'y aura plus d'association qui organisera des événements.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). Evidemment, nous ne pourrions que soutenir l'amendement du Mouvement citoyens genevois. Je voudrais revenir à ce qu'il me semblait avoir compris lors des travaux de commission. En fait, Mesdames et Messieurs les motionnaires, pour une grande manifestation comme les Fêtes de Genève, la démarche était déjà en route lorsque vous avez déposé votre motion. Le sentiment que nous avons eu, c'est que vous avez, en quelque sorte, pris le train en marche et que vous avez voulu récupérer l'idée. Pierre Maudet avait pris les contacts nécessaires avec le comité des Fêtes de Genève. Vous vous êtes dit que cela ne devait pas être l'affaire de M. Maudet, mais l'affaire de l'Alternative. C'est un peu dommage d'agir de la sorte, car la cause mérite mieux.

Tout à l'heure, nous allons sans doute entendre M. Barazzone nous dire quel bilan il tire de cet été, puisque la proposition lancée par le département l'était à titre expérimental. Par conséquent, avant de nous déterminer sur la solution la plus efficace – incitation ou obligation, pour qui et comment – nous attendons de connaître les résultats, et nous écouterons avec intérêt ce que M. Barazzone va nous apprendre sur le sujet.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs, nous avons déposé, avec M^{me} Buffet, un amendement pour modifier ainsi la première invite de la motion:

Projet d'amendement

«– *d'inciter à l'utilisation des gobelets renouvelables pour l'obtention de l'auto-risation d'utilisation du domaine public pour les manifestations ouvertes au public se tenant en ville de Genève ou soutenues par la Ville de Genève;*»

En effet, si cela devient une obligation, je le répète, les petites manifestations, les fêtes de quartier n'auront plus lieu. Les petites organisations n'ont pas les

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

moyens d'utiliser les gobelets renouvelables et ce serait une grosse bêtise de les y obliger. En plus, l'utilisation des gobelets renouvelables demande une très grosse structure d'encadrement. Des entreprises comme l'Orangerie fournissent ce service aujourd'hui et je vous invite à aller les visiter: il faut vraiment de très grosses machines. Quant au transport des gobelets, il se fait par camions. En l'occurrence, pour les Fêtes de Genève, j'ai demandé que la distribution des gobelets sur les stands se fasse à main d'homme, ou avec une petite charrette. Au départ, il était prévu de la faire avec des camionnettes et des camions. Pour ma part, je ne vois pas l'utilité écologique si on commence à distribuer les gobelets lavables avec des camions, à qui mieux mieux tout au long de la journée!

Je reconnais qu'il y a des mesures à prendre, mais il est impossible de les imposer à des petites organisations. On risquerait de perdre toutes les fêtes de quartier, toutes les fêtes de rue, tous les vide-greniers, parce que les organisateurs seraient obligés de mettre un maximum de moyens dans le système. Mesdames et Messieurs, réfléchissez bien à la question. Il est clair qu'aujourd'hui le système fonctionne mais, pour cela, il faut une structure et des moyens financiers. Je vous remercie donc de voter l'amendement tel que je l'ai proposé.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Je dirai deux mots, un peu ironiques: je viens d'aller me tirer un café en bas et, comme d'habitude, les gobelets ne sont pas recyclables, et cela dans notre propre enceinte!

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je prends la parole avant que cette soirée se termine sur le vote de cette motion pour vous dire ce qui suit. Depuis le dépôt de cette motion les choses ont en effet avancé. La Ville, actuellement, accorde un rabais de 5% sur la taxe sur le domaine public à toute personne ou association qui organise une manifestation en ville et qui utilise des gobelets lavables et consignés. Ici, je voudrais remercier les motionnaires, car si les choses avancent souvent d'elles-mêmes, parfois il faut donner un petit coup de pouce. Je pense que la motion à l'époque a donné un coup de pouce au département pour avancer. En matière de tri et de recyclage, la politique de la Ville de Genève est dorénavant très proactive.

S'agissant des grandes manifestations, vous en avez parlé. Les Fêtes de Genève, au moment où la motion a été déposée, avaient déjà ce système. D'autres manifestations comme la Fête de la musique s'y sont mises. La Rue est à vous, aux Pâquis, sauf erreur de ma part, s'est aussi dotée d'un tel système. Mais je ne peux que confirmer l'affirmation de certains ce soir consistant à dire que, si vous voulez assortir d'une obligation toute autorisation, pour toute manifestation – par exemple, un stand politique, une fête de quartier ou une manifestation d'une petite association sportive – il y aura sans doute un certain nombre de manifesta-

Motion: promouvoir les gobelets lavables et consignés

tions en moins dans notre ville. Je pense que nous ne pouvons pas nous permettre d'assortir toute autorisation de ce type de condition. Ma foi, si vous le souhaitez, nous le ferons, notre Conseil modifiera le règlement y relatif. Mais il existe bel et bien un risque que les petites structures n'arrivent pas à faire face à cette demande.

Je voulais vous y rendre attentifs, en rappelant que nous avons avancé sur ce sujet et que nous menons une politique proactive en matière de tri. Nous le faisons pour des raisons écologiques, mais aussi pour des raisons financières. En effet, chaque année la Ville de Genève paie entre 12 et 13 millions de francs pour incinérer ses déchets. Le rabais sur la taxe d'utilisation du domaine public entraîne une diminution de revenus pour la Ville, mais au final nous y gagnons puisque nous avons moins de déchets à incinérer. Il y a donc un bénéfice économique *in fine*. Je vous incite à ne pas être extrémistes, si j'ose dire, et à ne pas voter la première invite. C'était d'ailleurs la position du département lorsqu'il a été auditionné par la commission, dès lors que cette obligation pénaliserait les petites structures.

Mis aux voix, l'amendement de M. Spuhler est accepté par 31 oui contre 28 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée sans opposition (59 oui et 1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'inciter à l'utilisation des gobelets renouvelables pour l'obtention de l'autorisation d'utilisation du domaine public pour les manifestations ouvertes au public se tenant en ville de Genève ou soutenues par la Ville de Genève;
- de prendre toutes les mesures adéquates afin de favoriser le développement du concept «lavables et consignés» également pour d'autres éléments que les gobelets.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous traitons encore trois réponses du Conseil administratif... (*Protestations.*) Bien, nous les traiterons lors de la prochaine session. Je vous annonce maintenant les nouveaux objets déposés.

8. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions suivantes:

- M-1095, de *M^{me}* et *MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel-Dany Pastore* et *Danièle Magnin*: «Construction d'immeubles d'habitation en ville de Genève, parkings obligatoires»;
- M-1096, de *MM. Denis Menoud, Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Jean-Philippe Haas* et *Laurent Leisi*: «Stationnement en ville de Genève: plus de parkings publics dans les quartiers»;
- M-1097, de *M^{me}* et *MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Jean-Philippe Haas, Danièle Magnin, Daniel Sormanni, Carlos Medeiros, Laurent Leisi* et *Daniel-Dany Pastore*: «Aménagements urbains: retrouver la fluidité de la circulation»;
- M-1098, de *M^{mes}* et *MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Morten Gisselbaek, Virginie Studemann, Maria Pérez, Pascal Holenweg* et *Grégoire Carasso*: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail (bis)»;
- M-1099, de *M^{me}* et *MM. Olga Baranova, Pascal Holenweg* et *Grégoire Carasso*: «Les rues de Genève, c'était mieux avant».

9. Interpellations.

Néant.

10. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2094
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2094
3. Motion du 8 octobre 2013 de M ^{mes} et MM. Brigitte Studer, Vera Figurek, Maria Pérez, Virginie Studemann, Morten Gisselbaek et Grégoire Carasso: «Stop à des services publics à deux vitesses: créons de véritables postes de travail» (M-1094). Suite de la préconsultation.	2094
4. Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 10 novembre 2009 de MM. Simon Brandt, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Jean-Charles Lathion et Jacques Hämmerli: «Pour une patinoire des Vernets répondant aux besoins du GSHC à moyen terme: une 3 ^e phase dans les travaux» (M-886 A) . .	2125
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 8 mai 2012: «Pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive» (P-286 A).	2131
6. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 19 mai 2010 de MM. Miltos Thomaïdes, Grégoire Carasso, Gérard Deshusses, Christophe Buemi, Thierry Piguet, M ^{mes} Isabelle Brunier, Nicole Valiquer Grecuccio, Véronique Paris, Corinne Goehner-Da Cruz, Annina Pfund, Christiane Olivier, Andrienne Soutter, Silvia Machado et Martine Sumi: «Un cahier des charges pour l'entretien et la réhabilitation des promenades, parcs et jardins historiques sur le territoire de la Ville de Genève» (M-922 A).	2142
7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 23 mars 2011 de MM. Christophe Dunner, Mathias Buschbeck, Marc Dalphin, Alpha Dramé, Alexandre Wisard, Christian Lopez Quirland et M ^{me} Anne Moratti Jung: «Pour des fêtes alliant plaisir et développement durable» (M-967 A).	2154
8. Propositions des conseillers municipaux	2176

9. Interpellations	2176
10. Questions écrites	2176

Le mémorialiste:
Ramzi Touma